

Le Trait d'Union

des apiculteurs Haut-Savoyards



Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

N° 139

Printemps 2025

AUX APICULTEURS HAUT-SAVOYARDS

- ▶ **Site Internet : www.syndapi74.fr - Site départemental Haute-Savoie**
- ▶ **Cotisations, changement d'adresse, assurances, achat de pots, abonnement aux différentes revues :**
Se connecter à www.syndapi74.fr et cliquer sur l'icône j'adhère
Règlement par Carte Bleue - ou par virement : FR76 1027 8024 1800 0150 9044 981 BIC CMCIFR2A
Règlement par chèque à l'ordre du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie et adressé directement au Trésorier
Monsieur André BERLIOZ – 184, route de Bloye - Charansonnex - 74150 MASSINGY
Tél. : 04 50 01 45 24 - mail : tresorier@syndapi74.fr
- ▶ **Renseignements et communications :** (Vie de l'Association, cours apicoles, etc....)
Monsieur Pierre TOMAS-BOUIL - 39, lotissement Les Noyers - 74800 AMANCY
Tél. 06 79 34 60 51 - Email : president@syndapi74.fr - Site Internet : www.syndapi74.fr
- ▶ **Assurances multirisques et Rucher technique :**
Monsieur Frédéric BARILLIER - 493, Route du Château 74490 MEGEVETTE
Tél. : 06 75 57 07 70 - mail : assurances@syndapi74.fr
- ▶ **Groupeement d'Achats :**
Monsieur Jacques PAVIA - 954, route de Loisinges - 74930 PERS-JUSSY
Tél. 06 82 58 38 90 - E-mail : groupeementachat@syndapi74.fr
- ▶ **Groupeement de Défense Sanitaire Apicole : www.gdsa74.fr**
Madame France GAVE - GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
Tél. : 06 31 15 29 85 - mail : contactgdsa74@gmail.com
- ▶ **Commandes médicaments :**
GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
Tél. : 06 07 37 45 74 Monsieur Pascal VUATTOUX - mail : commandegdsa74@gmail.com
- ▶ **Vétérinaires conseils du Programme Sanitaire d'Elevage. :**
Dr Florentine GIRAUD – giraud.florentine74@orange.fr
Dr Ludovic CHENEVAL – cliniqueducoteau@orange.fr
- ▶ **Déclaration mortalités ou affaiblissements de colonies d'abeilles avec les symptômes suivants :**
 - Tapis d'abeilles mortes devant ou dans la ruche
 - Ruches vides (hors essaimage)
 - Dépopulation
 - Phénomène affectant au moins 20 % des colonies du rucher apparus dans un délai de 2 semaines maximum depuis la dernière visite.**Numéro guichet unique OMAA : 04 13 33 08 08**
- ▶ **DDPP de la Haute-Savoie :**
9 rue Blaise Pascal - BP 82 - 74603 SEYNOD Cedex Tél : 04 50 33 55 55
mail – ddpp_spae@haute-savoie.gouv.fr
Dimanches et jours fériés : 04 50 33 60 00
- ▶ **Pour le Trait d'Union :**
Michel LAFFONT 1911, route des Boussages, Laitraz - 74490 ONNION
Tél. : 06 21 46 78 58 - email : traitunion@syndapi74.fr

Photo de couverture : abeilles sur fleur de pêcher, Didier Mouchet

Sommaire

SYNDAPI 74

Editorial du président	4
La page du trésorier	5
Assemblée générale	6
Activités Syndapi74	21
Commission achats	24
Echos des ruchers écoles	25
Petites annonces	33
Concours des miels	34
Bulletin adhésion (rappel)	39

PAGES du GDSA 74

Frelon asiatique	41
A.G. FNOSAD	47
Tropilealaps	49
Bon commande médicaments	57



2025 : marquage bleu

Adhérer au syndicat d'apiculture permet la défense des apiculteurs, de nos amies les abeilles, tout comme la protection de l'environnement.

Les articles publiés dans le TU le sont sous la seule responsabilité de leur auteur.

Le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie a été créé en 1895. Il représente plus de 1500 apiculteurs qui exploitent 19 000 ruches réparties harmonieusement en petits ruchers sédentaires sur l'ensemble du département. La Haute-Savoie est ainsi un des départements les mieux pollinisés de France. **Il serait dommage pour notre environnement de négliger une aide aussi précieuse !**



Editorial

Depuis 2018 le frelon asiatique s'est installé sournoisement dans notre département ; cette année il est présent sur tout le territoire et de nombreux ruchers ont subi de fortes prédatons et des pertes de colonies. Si l'on veut limiter sa progression et la prédation de nos ruchers nous devons participer à la lutte collective et mobiliser autour de nous toutes les personnes qui veulent se joindre à ce combat. **C'est l'affaire de tous !**

En 2022 le Syndicat a contacté le Conseil départemental (CD 74) pour organiser des campagnes de piégeage avec des pièges sélectifs achetés par le CD 74. Le GDS des Savoie est chargé d'organiser la lutte dans les 2 départements de Savoie à partir de fonds européens et de subventions locales (département, communautés de communes et communes). Il s'appuie sur un réseau de référents frelons bénévoles que je vous invite à rejoindre pour renforcer les équipes de terrain et faire face à la progression de ce prédateur.

Cette lutte s'organise autour de 3 axes :

- **Piégeage** : le Syndicat a fait évoluer le logiciel de saisie de relevé de piégeage pour introduire les coordonnées GPS du piège afin de transmettre ces résultats au GDS. Le piégeage de printemps permet de capturer des fondatrices pour limiter la progression des nids, en revanche le piégeage d'automne permet de capturer des ouvrières autour des ruchers pour limiter la prédation.
- **Destruction des nids** : c'est un travail chronophage pour localiser les nids et qui nécessite la mobilisation de nous tous. La destruction limite la progression car elle élimine toutes les fondatrices issues de ce nid et réduit la prédation sur les ruchers. C'est un moyen efficace et ce d'autant plus quand la destruction a lieu tôt dans la saison.
- **Protection des ruchers** : malheureusement nous ne pourrions pas l'éradiquer ; il faudra vivre avec ce prédateur et protéger nos ruches pour limiter le stress des prédatons.

Par ailleurs le 27 janvier les sénateurs ont voté une proposition de loi des sénateurs Duplomb et Menonville pour autoriser le retour des néonicotinoïdes. Au lieu d'accompagner les agriculteurs pour une agriculture plus durable et de promouvoir une réglementation plus vertueuse auprès des autorités européennes, ils autorisent l'utilisation de poisons qui dégradent l'environnement et la santé humaine contre l'intérêt de la nation et de ceux qui y vivent. Le Syndicat a alerté les députés du département avant qu'ils se prononcent sur cette proposition rétrograde.

Souhaitons que le bon sens l'emporte par leur refus de porter cette loi.

La crise économique et les irrégularités déloyales des miels importés ont entraîné une chute des ventes de miels y compris des miels français. Le Syndicat s'emploie à valoriser la qualité et la diversité de nos miels dans les événements tels que salons et concours des miels pour dynamiser les ventes.

Participons à ces événements !

La formation est la clef de la réussite en apiculture. N'hésitez pas consulter le site syndapi74.fr pour trouver les coordonnées des 5 ruchers-écoles organisant ces moments de formation.

Nous comptons sur votre présence à notre prochaine AG à Cluses le dimanche 6 avril

Pierre TOMAS BOUIL (président)

Le rapport moral en page 11 fournit toutes les informations relatives à l'activité du syndicat en 2024 et les perspectives pour 2025

LA PAGE DU TRESORIER

A l'heure où je rédige cet article (06/02/2025), vous êtes un peu plus de 800 à vous être acquittés de votre cotisation, soit à peine 55 % de renouvellement. C'est un taux nettement en baisse par rapport à l'année dernière qui a connu une érosion significative de nos adhésions, passant de 1523 à 1436.

Les retardataires recevront un rappel avec leur TU de printemps. N'attendez pas le dernier moment pour régulariser votre adhésion et vos abonnements aux revues et assurances.

Cette année, les assurances transitent par le SNA, donc toute opération liée au SNA (abonnements à l'ADF et les assurances) a comme conséquence l'obligation d'adhérer à cette structure, soit 5,50 € pour le SNA ou 1,50 € pour UNAF si vous prenez la revue AEF.

J'insiste sur ce point, car sur près de 50 % des adhésions papier, vous oubliez l'adhésion à la structure, ce qui m'oblige à renvoyer par la poste à chaque personne qui doit modifier son chèque.

Le bulletin de rappel du TU de printemps a été modifié en ce sens (rappel en rouge).

Notez aussi un changement de méthode pour la gestion du groupement d'achats, les achats et les ventes sont gérés directement par le syndicat.

Une convention a été établie entre le syndicat et le GDSA qui participe aux frais de TU et d'envoi en proportion du nombre de pages et d'adhérents.

Nous prenons bonne note des remarques et suggestions qui remontent pour améliorer le système pour les années à venir.

Pour ceux qui feront leur adhésion papier, comme l'année passée, tout est regroupé sur une seule fiche (adhésion GDSA Assurances). Toutes ces commandes passent par le trésorier qui les dispatchera aux différentes sections.

Donc il ne faut faire qu'un seul chèque pour l'ensemble de votre commande et toujours à l'ordre du Syndicat d'Apiculture 74.

Indiquer : numéro de téléphone, adresse mail, et surtout veillez bien à soigner votre adresse, car de nombreux TU me sont revenus, car l'adresse n'était pas complète. En effet, où autrefois, un lieu-dit servait d'adresse la poste a mis en place des numéros et des noms de chemins ou de rues. En cas de changement d'adresse, pensez à me transmettre votre nouvelle adresse.

S'il vous plaît, n'agrafez pas votre chèque à la fiche d'inscription, car je perds beaucoup de temps pour détacher le tout.

Faire connaître notre groupement doit rester le souci de tous. Vous semblez l'avoir bien compris, car nous accueillons de nouveaux adhérents. Vous pouvez aussi visiter le nouveau site informatique du syndicat qui a été complètement reconstruit ; il devrait vous permettre de trouver un maximum d'infos sur l'apiculture Haut-Savoyarde (Ruchers écoles, déclaration de rucher, les membres du CA, les contacts, etc.).

Vous trouverez dans ce bulletin le compte de résultat et le bilan de l'année 2024 dont la présentation a été modifiée en regroupant tous les comptes où le SD74 servait d'intermédiaire pour les revues, le GDSA et les assurances, sous réserve d'adoption à l'AG du 6 avril à Cluses.

Enfin, pour terminer, je tiens à remercier les nombreux apiculteurs qui m'ont adressé leurs vœux, et je vous donne rendez-vous à l'assemblée générale le dimanche 06 avril à Cluses.

A Berlioz

Le trésorier, A Berlioz



Assemblée Générale

L'Assemblée générale se déroulera le dimanche 7avril

Au parvis des Esserts, 36 rue du Marcelly 74300 Cluses

Attention, en raison d'une manifestation sportive, la rue du Marcelly sera fermée à la circulation de 8h30 à 11h30, par conséquent l'accès en voiture au parvis des Esserts ne sera pas possible de pendant ce créneau.

Le parking étant accessible jusqu'à 8h30, il est fortement recommandé d'arriver avant 8h30.

Programme

Dès 8 h :

Aux stands des annonceurs

- Récupération des commandes et échange de, cire au stand Alp'Abeilles.

Au stand du Syndicat

- Bibliothèque,
- Encaissement des adhésions en retard, et nouvelles inscriptions,
- Election.

Au stand du GDSA

- Médicaments
- Récupération des bandes usagées

- **9h : Accueil des participants** P. Tomas-Bouil
- **Approbation du CR AG de Thonon** C. Dorange
- **Rapport Moral** P. Tomas-Bouil
- **Rapport financier du syndicat** A. Berlioz
- **Vérificateurs aux comptes**
- **Rapport activité Rucher Technique** F. Barillier
- **Rapport activité assurance** F. Barillier
- **Rapport activité informatique** G. Deville
- **Commission achat** J. PAVIA
- **Intervention du Trésorier du SNA** D. Mareignier
- **Résultat des élections**
- **Concours des miels**
- **12h Fin AG**

Repas

Inscription repas

Aucune inscription au repas le jour de l'assemblée.

Inscriptions en ligne sur le site du syndicat jusqu'au **30 mars**.

Les inscriptions par courrier avec le règlement sont à envoyer avant le **27 mars** (voir bon d'inscription en page 9)

à
M. Michel LAFFONT
1911, route des Boussages
74490 ONNION

Menu à 30 Euros

Apéritif

Ballotine de pintade farcie

Fricassée de joue de bœuf
Polenta

Fromage

Framboisier

Café

Boissons non comprises



SARL ISNARD Alp'Abeille

www.alpabeille.com

*Présent à l'assemblée Générale
le 6 avril à Cluses*

Stand à l'assemblée générale pour la réception de votre
cire de 8h à 12h le 6 avril au Parvis des Esserts
36 rue du Marcelly, 74300 CLUSES.

Afin de mieux vous servir ...

- Pensez à commander vos formats spéciaux de cire (voirnot, warré, langstroth, layens, ...) avant le 14 mars

❑ Evitez le suremballage de vos pains de cires brutes
(aluminium, cellophane, papier journal, ...)

❑ Chaque lot doit être identifié à votre nom, adresse,
numéro de téléphone et placé dans un sac fermé.

- Réservez votre matériel apicole à l'avance, car nous ne
pouvons pas tout emporter.

mail : alpabeille.alexis@orange.fr
ou par téléphone au 04.50.26.66.20

ELECTIONS

Cette année, c'est au tour des apiculteurs de l'arrondissement de Bonneville de renouveler leurs représentants au conseil d'administration du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie. Seuls les apiculteurs à jour de cotisation et domiciliés dans les communes ci-dessous peuvent participer à l'élection des administrateurs.

Canton	Commune
Bonneville	Arenthon
	Ayze
	Bonneville
	Brizon
	Contamine-sur-Arve
	Faucigny
	Fillinges
	Glières-Val-de-Borne
	La Tour
	Marcellaz
	Marignier
	Mégevette
	Onnion
	Peillonex
	Saint-Jean-de-Tholome
	Saint-Jeoire
	Saint-Pierre-en-Faucigny
	Ville-en-Sallaz
	Viuz-en-Sallaz
	Vougy

Canton	Commune
Cluses	Châtillon-sur-Cluses
	Cluses
	La Rivière-Enverse
	Le Reposoir
	Marnaz
	Mieussy
	Mont-Saxonex
	Morillon
	Nancy-sur-Cluses
	Saint-Sigismond
	Samoëns
	Scionzier
	Sixt-Fer-à-Cheval
	Taninges
	Thyez
	Verchaix

Canton	Commune
La Roche-sur-Foron	Amancy
	Cornier
	Etaux
	La Chapelle-Rambaud
	La Roche-sur-Foron
	Saint-Laurent
Le Mont-Blanc	Saint-Sixt
	Chamonix-Mont-Blanc
	Les Contamines-Montjoie
	Les Houches
	Passy
	Saint-Gervais-les-Bains
Sallanches	Servoz
	Vallorcine
	Arâches-la-Frasse
	Combloux
	Cordon
	Demi-Quartier
	Domancy
	Magland
	Megève
	Praz-sur-Arly
	Sallanches

Vous avez deux moyens pour voter :

1. - par correspondance

Vous utilisez exclusivement le bulletin de vote en page 9 de votre Trait d'Union car il garantit l'anonymat. Vous pouvez rayer ou laisser des candidats à votre gré. Vous remplissez complètement le talon (sinon bulletin nul). Vous repliez le volet 1 sur le volet 2, puis repliez le tout sur le volet 3 en laissant bien apparaître le talon. Agrafez, scotchez, collez... pour que le bulletin reste ainsi plié.

Les bulletins reçus par correspondance sont séparés du talon après pointage sur la liste des électeurs et rejoignent l'urne sans être ouverts. Ils se mélangent aux bulletins amenés le jour de l'Assemblée Générale et le dépouillement se fait globalement.

Glissez-le dans une enveloppe affranchie et **adressez avant le 31 mars à**

Monsieur André BERLIOZ
184, route de Bloye
Charansonex
74150 MASSINGY

2. – directement lors de l'assemblée générale

Une urne sera à votre disposition de 8 h à 10h 15 pour déposer votre bulletin de vote. N'oubliez pas de prélever le bulletin de vote en page 9.

Les candidats sont :

Frédéric BARILLIER, Claude DORANGE, Gilles DURAND, Michel LAFFONT, Pierre TOMAS- BOUIL

Page détachable

Bulletin de vote

Election des administrateurs

et bon d'inscription au repas

au recto

Rapport moral du Syndicat

La dernière AG s'est déroulée à Poisy en présence du Maire de la commune Roland Davier et du Président du SNA Frank Alétru. Le Président du Conseil départemental et le conseiller départemental de Poisy se sont excusés car ils étaient aux Glières.

Tous les ans, la production de miel et les pertes de colonies subissent les effets du dérèglement climatique et de la perte de la biodiversité. Cette année, la pluviométrie a perturbé le cycle de développement des abeilles et des pollinisateurs. Nos pratiques devront évoluer pour faire face à ces nouvelles contraintes.

Avec le signalement de plus de 900 nids en 2024, la prédation devient critique pour les colonies. La lutte collective doit s'intensifier pour les limiter. **C'est l'affaire de tous car.** On ne peut plus compter que sur la mobilisation de quelques apiculteurs.

Présentation des différentes activités du syndicat en donnant pour chacune d'elles la situation et les perspectives.

Adhésions et comptabilité (A. Berlioz) : Le nombre d'adhérents a légèrement diminué en 2024 (1450). Peut-être que les difficultés à sauver les abeilles dans un contexte environnemental toujours plus hostile découragent les bonnes volontés. Affaire à suivre !

Informatique et site web (G. Deville) : vous utilisez pour la plupart le site pour réaliser l'adhésion et les achats en ligne et contribuez ainsi à diminuer la charge du trésorier. N'hésitez pas à faire parvenir vos remarques par e-mail à l'adresse siteinfo@syndapi74.fr pour améliorer le service web. A ce jour, 7,5 % d'entre vous ne nous ont pas communiqué d'adresse e-mail.

- **Site Web :** le site est ouvert au public pour communiquer des informations générales sur l'apiculture et les activités du Syndicat. En mode connecté, les adhérents peuvent bénéficier de services supplémentaires tels que la publication de petites annonces, l'accès à des pages et des enquêtes privées (relevé de piégeage). *Les images que vous transmettez pour publication doivent être libres de droits d'auteur.*
- **Site marchand réservé aux adhérents :** nous prenons en compte vos remarques pour améliorer la qualité du service. A l'ouverture des services d'adhésion ou de vente de produits, nous transmettons par mailing la procédure à suivre pour vous guider.
- **Mailing :** nous utilisons le service de mailing OVH (hébergeur de notre site web) pour envoyer des mails à tous nos adhérents ; malheureusement, ce service a ses limites : un certain nombre de mails sont transmis dans le dossier des indésirables. Nous avons vérifié que notre site n'est pas sur liste noire. Vous devez donc vérifier périodiquement vos « spams » pour éviter de perdre des messages.

Commission achat (J. Pavia et B. Stierli) : La volatilité des prix du verre nous pose des problèmes pour fixer à l'avance le prix de vente des pots. Pour limiter les risques, nous achetons un stock complété par vos commandes. ***La date limite de commande du 31 mars doit être respectée.*** De plus, la multiplicité des produits pour réaliser les kits complexifie la préparation et la distribution aux différents points de vente. **On se limite à 3 points de vente pour tout le département.**

- **Pots en verre :** nous compléterons le stock de pots de 2024 par une commande complémentaire pour honorer toutes les commandes passées avant le 31 mars. Vous serez informé des dates et du lieu de distribution par e-mail en temps voulu par le distributeur. Ces distributions sont réalisées par des bénévoles : soyez respectueux du temps qu'ils y consacrent : respectez les dates de distribution, organisez-vous si vous n'êtes pas disponibles ce jour-là. ***C'est la moindre des choses ...***

- Pots en fibre végétale : cette innovation est la meilleure solution vis à vis du respect de l'environnement : elle réduit d'au moins 50 % les émissions de CO2 et ne laisse aucune toxicité à l'environnement, car les pots sont compostables et les déchets retournent à la terre sous forme de compost. Ces pots doivent être conservés dans un milieu tempéré à l'abri de la lumière. Les kits seront distribués par des bénévoles au lieu de distribution stipulé sur le bon de commande : *respecter les dates de livraison.*
- Étiquettes personnalisées : l'image des étiquettes personnalisées a été déposée à l'INPI comme marque protégée sur le territoire national. Le format rectangulaire des étiquettes est compatible avec les pots vendus par le Syndicat. On a développé un format spécial pour tous ceux qui achètent des pots moins hauts : à vous de vérifier la conformité du format avec celle des pots. Le format des étiquettes ovoïdes est compatible avec les pots végétaux. Les étiquettes seront livrées avec les pots.

Rucher technique (F. Barillier et G. Durand) : le programme de sélection de souche endémique a été interrompu pendant 2 ans car le rucher était localisé dans une zone en quarantaine pour cause de loque américaine. Cette année, le programme de sélection et de production de reine noire va reprendre. Des colonies de mâles sélectionnées pour leur qualité génétique raciale vont être installées en début de printemps au rucher de fécondation du Lignon. Les ruchers écoles et des apiculteurs expérimentés seront sollicités pour valider les qualités apicoles des différentes lignées produites par le rucher technique. Les colonies du site de Champ Laitier ont été déplacées sur un emplacement moins venteux.

Assurances (F. Barillier) : L'apiculteur est responsable des dommages causés par les abeilles de ses ruches, car elles sont considérées comme des animaux domestiques : à ce titre, vous devez être assuré pour éviter des conséquences lourdes dans le cas de sinistre. En 2024, GROUPAMA Rhône-Alpes a dénoncé les contrats groupe de toutes les structures départementales. Nous avons pu vous faire bénéficier du contrat groupe SNA qui est reconduit dans les mêmes conditions que l'année dernière. Ce contrat est valide pour l'année civile en cours (de janvier 2025 à décembre 2025). Ce qui signifie que les ruches assurées au cours de l'exercice 2024 (adhésion en 2024) ne sont plus assurées à partir de janvier 2025. Je rappelle à tous ceux qui utilisent le bulletin d'adhésion du TU que vous devez cocher l'adhésion SNA pour souscrire à l'assurance.

Concours des miels (D. Mouchet et R. Décarroux) : le concours des miels 2024 a été organisé par le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie à la foire d'exposition ROCHEXPO pendant le salon « Mieux vivre ». 240 échantillons ont été présentés, dont 102 pour la Haute-Savoie. Pendant toute la durée du salon, le syndicat a animé un stand pour faire découvrir la diversité de nos miels, sensibiliser le public à la cause des abeilles et à la lutte contre le frelon asiatique. Cet événement renforce notre crédibilité vis à vis des responsables politiques, il valorise la qualité de nos miels et le sérieux de la filière vis à vis du public. Je vous invite à y participer, d'autant plus que le syndicat subventionne cette activité pour maintenir un coût de participation raisonnable. Pour renouveler et renforcer les membres du jury, le Syndicat nous organisons des formations gratuites d'analyse sensorielle en automne : les dates de formation seront communiquées par mailing ; l'inscription se fait directement sur le site syndapi74.fr.

Trait d'Union (M. Laffont) : depuis plusieurs années, M. Laffont a pris en charge la mise en page et la coordination des publications de la revue pour diminuer les coûts de production de cette activité financée par nos adhésions. C'est votre revue ; elle est destinée à vous informer sur les activités du syndicat, à vous communiquer les informations pratiques pour mener à bien l'apiculture dans vos ruchers ; c'est aussi un moyen de communication et d'échange entre tous les adhérents. N'hésitez pas à transmettre des articles concernant des animations que vous avez pu réaliser, des observations faites dans vos ruchers, des commentaires à traitunion@syndapi74.fr

Frelons asiatiques : en 2024 le public a signalé la présence de 900 nids de frelons asiatiques sur la plateforme frelonsasiatiques.fr. Le GDS des Savoie organise la lutte dans les 2 départements suivant 3 axes :

- Piégeage de printemps pour réduire la progression par la capture de futures fondatrices et piégeage d'automne dans les ruchers pour limiter la pression des prédatons.
- Destruction des nids pour limiter sa progression.
- Protection des ruchers à partir de dispositifs externes pour réduire le stress des colonies prédatées.

En collaboration avec le Conseil départemental, le syndicat a animé 2 périodes de piégeage avec des pièges sélectifs Jabeprode financés par le CD74 :

- au printemps vous avez capturé 1 339 fondatrices pour 152 insectes non ciblés.
- à l'automne vous avez capturé 18 259 frelons asiatiques pour 1 836 insectes non ciblés.

Pour mutualiser les opérations mises en œuvre lors des campagnes de piégeage le syndicat a fait évoluer les outils de relevé de piégeage pour y introduire les coordonnées GPS des pièges. Ces données seront transmises au GDS des Savoie pour cartographier la localisation des captures des fondatrices et adapter ainsi les moyens de la lutte au niveau d'infestation des secteurs. Au printemps, le syndicat va lancer la campagne de piégeage des fondatrices pour limiter la progression des nids. Le succès de cette opération dépend de votre mobilisation et du nombre de pièges actifs sur le territoire. Mobilisez autour de vous tous les acteurs qui puissent nous aider en respectant les règles suivantes :

- Utilisation de pièges sélectifs
- Respect des consignes de piégeage transmises par le GDS
- Remonté des suivis via le bouton « Relevé de piégeage » en précisant les coordonnées GPS du piège.

Cette lutte s'appuie sur un réseau de référents bénévoles qui gère les signalements et organise la destruction des nids localisés sur la plateforme frelonsasiatiques.fr. Le GDS des Savoie est chargé de coordonner et de gérer toutes les actions mises en œuvre dans le cadre de cette lutte. L'efficacité de ce réseau dépend du nombre d'apiculteurs mobilisés comme référents. Nous sommes tous concernés par cette lutte pour faire face au niveau d'infestation du département. **Rejoignez ce réseau !**

Stratégie de communication : le Syndicat se fixe 4 objectifs en matière de communication externe, à savoir :

- Sensibiliser le public à la cause des pollinisateurs et de l'environnement.
- Valoriser la qualité et la diversité de nos miels.
- Négocier avec les responsables politiques locales toutes actions permettant d'améliorer la situation des pollinisateurs et des apiculteurs dans le département.
- Dialoguer avec les structures syndicales nationales sur toutes les mesures applicables à l'apiculture.

Le Président (P. Tomas-Bouil) et le secrétaire (C. Dorange) assurent les relations avec les structures externes.

Dans le cadre de cette mission, le syndicat a participé aux événements suivants :

- Organisation de la journée apicole de Faverges avec l'association de la Combe d'Ire. Cet événement a été reconduit en janvier 2025.
- Organisation du concours des miels au salon « Mieux vivre » en novembre 2024
- Participation avec le GDS des Savoie au salon des associations dans le stand du Conseil départemental pour présenter la lutte contre le frelon asiatique.

- En mars 2025 participation au salon « Vaches en piste » pour sensibiliser le public à la cause des abeilles, la lutte contre le frelon asiatique et découvrir la diversité des miels du département.
- A l'occasion de l'AG, le bureau organise un concours photo animé par D. Mouchet. La photo lauréate sera publiée en page de couverture du Trait d'Union d'automne. Toutes ces photos pourront être utilisées par le syndicat pour des expositions lors de différents événements.

Je vous rappelle que le fonctionnement du syndicat s'appuie sur le bénévolat et la solidarité pour limiter le coût des cotisations. Pour mener à bien tous les projets en cours dans l'intérêt de tous, n'hésitez pas à nous rejoindre dans les équipes de projets, même si vous n'êtes pas membre du bureau.

Les projets du syndicat s'appuient sur un nombre trop restreint de bénévoles. Rejoignez-nous !

P.TOMAS-BOUIL – Président

Rapport financier

Compte de résultat du SD74 au 31/10/2024			
LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Vart stock marchandise	2 584,01€	Concours des miels	5 305,00€
Fournitures administratives	296,49€	Repas AG	3 420,00€
Groupement Achat	24 330,00€	Publicité TU	470,50€
Achats AG	3933,00€	Formations	150,00€
Achats Faverges	1 450,01€	Ventes de livres	157,80€
Hébergement, Site Internet	0,96€	Ventes de TU	2 248,64€
Maintenance	2 044,00€	Groupement d'achats	30 344,30€
Primes assurances	551,40€	Subventions	1 300,00€
Rucher technique	1962,61€	Cotisations adhérents	25 830,00€
Sous-traitance générale	85,38€	Transfert de charges	787,65€
Foire et exposition	746,53€	Autres produits financiers	1 270,77€
Concours des miels	9 565,19€	Repas Faverges	1 352,00€
Trait Union	12 142,03€		
Ch, diverses gestion cour	7 778,33€		
Déplacements	4 693,35€		
Réceptions	1 258,70€		
Frais postaux	254,96€		
Frais télécom	684,00€		
Frais bancaires	56,58€		
Monetico frais CB	1 120,94€		
Redevances,concess brev	752,64€		
Cotisations diverses	100,00€		
Licences logicielles	659,88 €		
TOTAUX	76 391,11€		72 636,66€
Résultat de l'exercice déficit	– 3 754,45€		
BALANCE	72 636,66€		72 636,66€

BILAN AU 31/10/2024

LIBELLES	MONTANTS	LIBELLES	RECETTES
Banque CM	2580,39€	Capital associatif 2024	54 913,99€
Livret Bleu CM	30 000,00€	Résultat exercice 2024	- 3 754,45€
Part B CM	11 465,00€	Solde comptes de tiers	101,00€
		Stock marchandises	- 6 838,99€
Caisse	2,51€	Produits à recevoir	-373,65€
TOTAUX	44 047,90 €	TOTAUX	44 047,90€

Tiers – encaissements via le site et ou redistribution + régularisation

LIBELLES	LIBELLES	RECETTES
SNA ADF	Collecte des fonds	14 648,00€
AEF	Collecte des fonds	3 879,80€
SDA	Collecte des fonds	2 960,00€
GDSA	Collecte des fonds	21 880,00€
Contribution Frelon Asiatique	Collecte des fonds	3 453,00€
Groupeement achat pots	Géré ar syndicat	
Assurances via SNA	Achats groupés assurance	15 098,00€
Subv aux apiculteurs CD74	Distribution solde	
TOTAUX	TOTAUX	

Compte rendu de l'AG du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie le dimanche 7 avril 2024 à EPAGNY.

CR de l'AG du Syndicat d'apiculture de Haute-Savoie

Rédacteur : C. Dorange

Mot des élus :

Le président Tomas Bouil remercie l'ASA pour l'organisation et excuse les conseillers départementaux et les élus qui sont aux Glières. Il remercie également le maire d'Epagny pour son accueil, pour le prêt de la salle et pour son action résolue contre le frelon asiatique (FA). Il lui cède la parole.

Roland Davier accueille le syndicat et met en évidence son action dans la lutte contre le FA. La commune a mis en place les pièges financés par le CD74. Dix zones ont été définies. 57 frelons ont été capturés. Il souhaite au Syndicat des travaux fructueux et rejoint les Glières.

Approbation du CR de l'AG de Thonon en 2023 :

C. DORANGE rappelle les points abordés l'an dernier et consignés dans le TU. Le CR est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral (Pdt Syndapi 74) :

Le nombre d'adhérents est en légère augmentation : 1540.

5000 pièges ont été acquis par le CD74 pour lutter contre le FA. 4641 ont été distribués par le syndicat qui ont permis un maillage étendu du territoire : 255 communes sont concernées.

L'informatique a suivi tous nos projets ; un seul point noir, la distribution des mails envoyés par le président. La plate-forme actuelle a des « bugs ». En effet, certains mails arrivent dans les boîtes de spams chez les destinataires, et ce, de manière aléatoire.

Les pots en verre sont maintenant acquis en avance et vendus à nos adhérents à partir du stock constitué. Cela permet de cerner le coût, mais nécessite une aire de stockage. Les pots en fibre végétale de 1 kg sont dorénavant conformes au cahier des charges. Les formats spéciaux des étiquettes sont maintenant adaptés aux différents pots.

Le rucher technique a été impacté cet hiver par un climat difficile, notamment des coups de vent qui ont déplacé le toit de certaines ruches. Fort heureusement, les essaims ont survécu. Par ailleurs, la sélection de souches endémiques (abeille noire) a été pénalisée par la définition de zones de quarantaine (loque américaine). Le déplacement de ruches, ruchettes et nucléis a été impossible.

Pour les assurances, l'arrêt de ses prestations par Groupama nous a obligé à trouver une solution pour les adhérents. Le syndicat de Haute-Savoie n'a pas la ressource pour disposer d'un courtier diplômé en son sein. Fort heureusement, le Syndicat national d'apiculture (SNA) a constitué un pool de courtiers qui permet à nos adhérents de prendre les assurances au SNA via le Syndapi 74.

Le concours des miels a été organisé par le rucher des Allobroges en novembre 2023. On peut noter une augmentation de la participation. Le montant est de 30€, celui de l'analyse pollinique est de 30€ également. Cette année, c'est au tour de la Haute-Savoie de l'organiser. Il est rappelé que ce concours est important pour la promotion de nos miels et qu'une participation importante valorise les résultats.

La mise en page du Trait d'Union (TU) est maintenant réalisée par le syndicat. Cela donne beaucoup plus de souplesse et diminue les coûts de manière notable. Merci à Michel Laffont pour ce travail important et de grande qualité au profit de tous nos apiculteurs adhérents.

Frelon asiatique : les campagnes de piégeage 2023 (printemps et automne) ont été animées par le syndicat. Cela a été une belle réussite pour une première : 211 fondatrices ont été piégées au printemps. 5573 frelons ont été capturés en automne pour 809 autres insectes (ce qui montre sa bonne sélectivité). Pour cette campagne 2023, tous les pièges n'ayant pas encore été fabriqués et livrés par Jabeprode, 2940 pièges étaient distribués et actifs. Rappel : il faut continuer à se mobiliser pour entretenir les pièges, renouveler l'appât et signaler la capture impérativement sur les deux sites du syndicat et du GDSA74 (frelonsasiatiques.fr). Le forum du site du syndicat permet également d'échanger et de faire savoir que des frelons ont été capturés à proximité de votre implantation.

Stratégie de communication : il s'agit de sensibiliser le public à la cause de l'abeille, de défendre les intérêts des apiculteurs auprès des responsables politiques et de dialoguer avec les structures syndicales nationales.

L'ADN du syndicat est dans le bénévolat et la solidarité. C'est pourquoi la cotisation est très raisonnable. C'est rendu possible grâce à l'engagement de beaucoup d'apiculteurs. **Nous avons besoin de volontaires pour nous aider dans les commissions.**

Vote du rapport moral : l'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport moral.

Bilan financier du syndicat au 31/10/2023 (A. Berlio) :

Après sa présentation par A. Berlio, l'assemblée approuve le bilan financier à l'unanimité.

Les débits :

Var des stocks marchandises ..	-9423.00 €
Fournitures administratives.....	286.40 €
Achats marchandises.....	37860.95 €
Achats AG	3320.16 €
Locations.....	1179.60 €
Hébergement site internet	206.56 €
Maintenance.....	3820.00 €
Primes assurances	544.00 €
Rucher technique	2882.02 €
Foire et exposition	2166.00 €
Concours des miels.....	10707.03 €
Trait d'Union	11112.85 €
Ch. diverses, décoration.....	150.00 €
Déplacements.....	3740.14 €
Réceptions.....	610.60 €
Frais postaux	577.35 €
Frais Télécom	342.00 €
Frais bancaires	50.64 €
Monetico frais carte bleue.....	1263.19 €
Cotisations diverses	300.00 €

Les crédits :

Concours des miels.....	9776.00 €
Repas AG	1950.00 €
Publicité TU	470.00 €
Formations.....	300.00 €
Ventes de livres	340.04 €
Ventes de TU.....	3876.00 €
Groupement d'achats.....	30141.00 €
Subventions	2500.00 €
Cotisations des adhérents	27450.00 €
Produits divers gestion courante....	53.14 €
Autres produits financiers	827.31 €
Transfert de charges	1780.51 €
Total crédits.....	79464.00 €

Résultat exercice7107.59 €

BILAN au 31/10/2023

Libellés	Montants	Libellés	Recettes
Banque CM	516.87 €	Capital associatif 2023	47 806.40€
Livret bleu CM	32 884.52 €	Résultat exercice 2023	7 107.59 €
Livret orange	19 418.23 €	Solde comptes de tiers	18 454.14 €
Part B CM	11 123.00 €	Stock marchandises	-9 423.00 €
Caisse	2.51 €		
Totaux	63 945.13 €	Totaux	69 945.13 €

Tiers – encaissements via le site et redistribution + régularisations

Libellés		Recettes
SNA abeille de France	Collecte de fonds	10 849.99 €
Abeille et fleurs	Collecte de fonds	3 712.80 €
Santé de l'abeille	Collecte de fonds	3 820.00 €
GDSA	Collecte de fonds	17 475.00 €
Contribution frelon asiatique	Collecte de fonds	3 492.00 €
Groupements achats pots	Géré par le Syndicat	0.00€
Assurances Groupama	Achats groupés	18 496.40 €
Sub. apiculteurs CD7 4	Distribution solde	25 768.37 €
Totaux		83 614.56 €

Rapport vérificateurs aux comptes (Syndapi, achats, assurances) : P. Dehen, A. Duclos (démissionnaire mais ayant accepté d'aider) et A. LOZERON

Cette année, le problème sanitaire n'a pas perturbé la vérification. Les réunions ont toutefois continué à se dérouler en téléconférence. Les comptes ont été vérifiés le jeudi 7 mars par les vérificateurs aux comptes. Ils ont porté une attention particulière à la gestion de la subvention du CD74 aux apiculteurs, le syndicat n'agissant qu'en intermédiaire.

Commission assurances (F. BARILLIER) : 2023 est la dernière année de gestion effectuée au niveau du syndicat. Le président Tomas Bouil a expliqué la nouvelle formule (SNA courtier). Le syndicat n'effectue que les encaissements. Il reste à solder le compte avec Groupama.

Rucher technique (F. BARILLIER) : pour les comptes, un simple fichier tableur est suffisant. Il est préconisé à l'avenir de tenir un inventaire du matériel en précisant s'il est prêté ou propriété du rucher.

Commission achats : cette année, la gestion a été effectuée par A. Berlioz. Il est à noter que l'inventaire n'est parvenu qu'après la transmission des tableaux pour le TU. C'est une évaluation qui figure dans les comptes. Dans l'avenir, la vérification des comptes de la commission achat n'aura plus lieu d'être, mais un inventaire en prix d'achat devra être fourni. Cette vérification ne se faisait plus depuis plusieurs années.

Les engagements envers d'autres structures doivent apparaître. C'est obligatoire et permet d'améliorer la transparence : cotisation annuelle à la FARA (Fédération apicole Rhône-Alpes) ; changement pour les abonnements préférentiels aux revues Abeille de France et Abeilles et Fleurs (les adhésions aux syndicats SNA et UNAF sont payées séparément) ; les cotisations au GDSA74 collectées par le site du syndicat ne font que transiter dans la comptabilité pour être reversées au GDSA74, ce qui évite des frais de CB en double.

Les comptes vérifiés sont réguliers et sincères. Les vérificateurs proposent d'approuver les comptes tels qu'ils ont été présentés. Ils font juste la remarque que l'assemblée générale a voté l'approbation avant que les vérificateurs aient donné leur accord. C'est seulement une erreur de forme.

Assurances : (F. BARILLIER)

Malgré des résultats très satisfaisants et un nombre de sinistres très réduit, Groupama a mis fin à son service. Le bilan :

<u>ASSURANCE SYNDAPI 74 du 01/11/2022 au 30/10/2023</u>			
Nb de ruches assurées	Nb adhérents inscrits	Cotisation moyenne	Total cotisations
11653	1021	18,28 €	18 665,78 €

La résiliation a eu lieu le 31 décembre 2023.

Le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie a donc choisi de se tourner vers le SNA. Trois options sont proposées : pack bronze (responsabilité civile apicole) ; pack argent (+ incendie + tempêtes + inondations) ; pack or (+vol et détériorations). On déclare uniquement le nombre de colonies sans préciser s'il s'agit de ruches, de ruchettes ou de nuclei.

L'inscription s'effectue dans votre espace adhérent du site du syndicat « syndapi74.fr ». Il faut successivement cocher l'adhésion au SNA, sélectionner le bouton rucher, indiquer le nombre de colonies, sélectionner le pack choisi. Lors de la validation de l'inscription, l'adhérent reçoit deux documents par mail : un reçu écocontribution CITEO et l'attestation d'assurance qui fait également office d'attestation foires et marchés.

Rucher technique (RT) : (F. BARILLIER)

Le RT de Saint-Pierre en Faucigny reste dans l'attente de la levée du périmètre de surveillance de la loque américaine établi autour d'Amancy en 2023. Dès que cela sera fait, il sera possible de mobiliser les adhérents éleveurs afin de relancer au plus vite l'élevage de reines endémiques RT74. Des pertes inhabituelles ont été constatées en ce début d'année sur les 25 colonies hivernées. Un bilan précis sera établi lors des visites de printemps.

Le RT de Champ Laitier continue de donner satisfaction. Installées à 1400m d'altitude, en plein vent, avec pour seule protection des plaques isolantes, les colonies ont une capacité d'adaptation étonnante. Malmenées par des bourrasques de vent et des chutes de neige fin mars, malgré un couvre-cadre déplacé, elles sont restées vigoureuses. L'objectif pour 2024 est d'effectuer au moins deux divisions et de prélever des larves pour l'élevage de reines endémiques.

Informatique : (G. DEVILLE)

Adhésions 2024 à la fin mars 2024 : 1184/1617

68 % ont payé par CB (paiement obligatoire en ligne) ; 30 % ont payé par chèque, la plupart par courrier ; 2 % ont payé par virement (en ligne).

Il est recommandé à nos adhérents de privilégier le paiement en ligne pour limiter au maximum la charge de travail pour notre trésorier bénévole.

Plus de 2000 commandes ont été passées sur le site en 2023.

Il y a 200 vues par jour en moyenne sur le site web. Les pages les plus visitées sont les petites annonces, le manuel des campagnes de piégeage du FA, les ruchers-écoles. La durée moyenne d'une session est de 2 mn 30 s.

Le forum a été activé : plus de 1650 utilisateurs, plus de 1200 vues, 45 sujets, 113 messages. Pour le forum relatif au FA : 40 sujets et 100 messages.

6 forums ont été créés pour connaître les signalements et la situation du FA autour de chez vous : l'Albanais, Annecy, Aravis, Chablais, Haute vallée de l'Arve et le Bassin genevois.

Achats : (J. PAVIA)

COMPTES COMMISSION ACHAT AU 31/12/2023

Achat kits végaux	14 884,89 €	Vente kits végétaux	13 436 €
Achat kits verre	8 254,48 €	Vente kits verre	10 570 €
Frais banque	0,50 €	Vente étiquettes	7 554 €
Frais de livraison	369,18 €	Intérêts Livret	1,81 €
Etiquettes	7 113 €		
Sous-total	30 622 €		
Report à nouveau	938 €		
Total	31 560 €		31 560 €

SITUATION BANQUE AU 31/12/2023

Comptes	Solde
Livret : 96737261520	152,01 €
Compte : 32012462050	4 839,04€
Position banque	4 991,05€

Variation des stocks :

La valeur totale des stocks est de 12 026€.

Concours des miels : (D. MOUCHET)

Le concours des miels 2023 s'est déroulé le 25 novembre à Chambéry. C'est Julie PETIT qui a repris le flambeau de l'organisation côté Savoie. 270 échantillons ont été dégustés par 74 jurés savoyards et haut-savoyards formés à la dégustation des miels.

Avant de proclamer les résultats et de remettre les diplômes, P. PLANTAZ a été mis à l'honneur avec son épouse Renée pour sa permanence au plus haut niveau de ces concours (de départemental à national).

Il a encore obtenu de nombreuses médailles cette année et, pour le féliciter, le président du SNA, F. ALETRU lui a remis la médaille d'or du SNA frappée par l'Hôtel de la Monnaie de Paris.

Le palmarès est donné en annexe.

Le prochain concours des miels se tiendra le dimanche 3 novembre dans le cadre du salon « Mieux-vivre » à La Roche-sur-Foron. La date limite de réception des échantillons est fixée au 15 septembre 2024.

ACTIVITES SYNDAPI 74

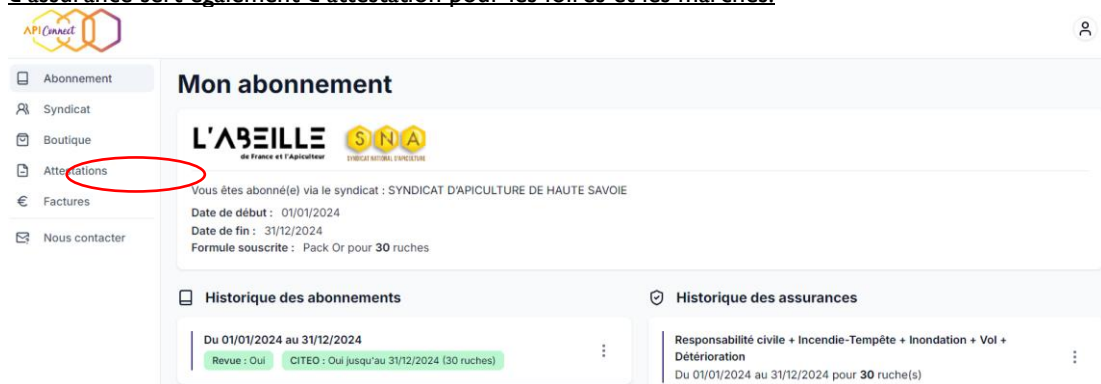
ASSURANCE DES RUCHES

Avancement des inscriptions au 14 février 2025 : 5619 colonies ont été assurées par 634 apiculteurs. 290 ont choisi l'option de base (46 %), 142 l'option restreinte (22 %) et 202 l'option multirisque (32 %).

Nous avons transmis deux déclarations de sinistre : une pour un vol de ruche et une pour intempéries (chutes d'arbres sur un rucher). Pour mémoire, l'option de base ne couvre qu'en RC (responsabilité civile), l'option restreinte vous protège en plus des risques incendie, tempête et inondation ; l'option multirisques permet en plus la protection contre les vols et les détériorations dues au vandalisme. Vous trouverez plus de détails sur la page « Abonnement et formules Packs » de votre revue L'Abeille de France.

Important : les inscriptions sont ouvertes à partir de novembre pour l'année suivante. L'assurance est contractée pour une durée d'un an, de janvier à décembre. Elle prend effet à partir de votre date d'inscription si l'inscription est réalisée en cours d'année.

Si vous n'avez pas reçu votre attestation, rendez-vous sur le site Internet du SNA : www.apiconnect.fr. Entrez votre adresse mail et créez votre mot de passe. Vous pourrez télécharger votre attestation d'assurance dans votre espace personnel. Cette attestation d'assurance sert également d'attestation pour les foires et les marchés.



Mon abonnement

L'ABEILLE de France et l'Apiculteur **SNA** SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE

Vous êtes abonné(e) via le syndicat : SYNDICAT D'APICULTURE DE HAUTE SAVOIE

Date de début : 01/01/2024
Date de fin : 31/12/2024
Formule souscrite : Pack Or pour 30 ruches

Historique des abonnements

Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revue : Oui CITEO : Oui jusqu'au 31/12/2024 (30 ruches)

Historique des assurances

Responsabilité civile + Incendie-Tempête + Inondation + Vol + Déterioration
Du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour 30 ruche(s)

NOUVELLE COMMISSION COMMUNICATION

Le conseil d'administration a décidé de la création d'une commission communication. Frédéric BARILLIER est chargé d'établir un projet et de constituer un groupe représentatif des principaux acteurs et partenaires du syndicat, notamment : les ruchers-écoles et le rucher technique. Il s'agit dans un premier temps de bien définir les rôles de chacun, puis de réaliser des supports afin de valoriser nos actions auprès du grand public et de présenter nos actions au grand public sur le terrain (rucher technique, Champ-Laitier) et lors des manifestations (foires et salons).

LE RUCHER TECHNIQUE

Le rucher technique des Prés Moulins installé dans l'emprise du SM3A à Saint Pierre en Faucigny comporte une vingtaine de colonies et tout le matériel nécessaire à la conduite des ruches et à l'élevage des reines. Créé en 2019 grâce à l'aide de la CCPR* et du département de la Haute-Savoie, il vise d'une part à développer une souche d'abeille endémique adaptée au climat de notre territoire et d'autre part à tester des technologies et des matériels destinés aux apiculteurs. Le développement des reines d'abeilles endémiques a bien progressé avec une capacité de

production d'une cinquantaine d'unités en 2023. Mais la mise en place d'une zone de précaution pour cause de loque américaine dans le secteur nous a obligé à suspendre nos travaux en 2024.



Elevage des reines d'abeilles endémique RT74 : après un traitement anti-varroa en hyperthermie fin juillet grâce aux deux caissons « Varroa-Controller » mis à disposition par le GDSA 74, puis un traitement par dégouttement à l'acide oxalique en fin d'année. Les colonies du rucher technique semblent avoir bien résisté à la forte infestation de varroas observée cet automne.

La zone de précaution étant levée, l'élevage reprendra dès le printemps 2025. Les éleveurs de reines intéressés pour participer à la sélection des reines seront informés par message dès que la date de reprise sera fixée, normalement début avril 2025.

Rucher d'altitude de Champ-Laitier : installé dans une zone protégée grâce à un partenariat avec l'office national des forêts, le rucher d'altitude est installé dans la Vallée de Champ-Laitier à 1500 m d'altitude. Il permet d'évaluer la capacité des colonies issues de reines endémiques RT74 à vivre dans des conditions extrêmes. Après la perte de deux colonies à la suite d'une infestation brutale de varroa au début de l'automne, plusieurs traitements à l'acide oxalique par sublimation ont été nécessaires pour sauver la troisième colonie. Elle semble bien supporter l'hiver malgré les nombreux aléas météo observés. Nous attendons de voir comment se passera le redémarrage au printemps.



Travaux autour du Rucher Technique au SM3A : de lourds travaux ont été engagés autour du Rucher Technique à Saint Pierre en Faucigny. Il s'agit de la création d'un parcours didactique à destination des jeunes des écoles. Il permettra de les sensibiliser à la biodiversité à travers de multiples jardins représentatifs des plantes et des arbres présents dans notre territoire : prairie humide, pâtures, étang, rivière, culture de fleurs. Certaines ruches ont été déplacées pour libérer de l'espace afin de planter des haies de protection. Le rucher technique trouvera une nouvelle

vocation à travers ce projet. La nouvelle commission communication du syndicat d'apiculture sera sollicitée pour la réalisation de panneaux pédagogiques et d'information à destination des jeunes et des adultes en visite sur le site.



CLOTURE DES COMPTES ACTIVITES ET ASSURANCES

Les comptes « activités/assurances » qui n'avaient plus d'utilité après le transfert des assurances au SNA ont été clôturés le 13 février 2025. Le solde a été transféré sur le compte du syndicat d'apiculture. Le fonctionnement du rucher technique sera pris en charge directement par le syndicat d'apiculture.

Le budget de fonctionnement du rucher technique est d'environ 3 000 € annuel. Il est pour partie abondé par une subvention du département.

Dépenses du Rucher Technique en 2024	
Entretien Rucher Technique	71.31 €
Banque	76.00 €
Balances	230.00 €
Matériel	70.98 €
Assurance Rucher Technique	747.01 €
Déplacements 2024	1 402.18 €
Bureautique	35.98 €
Nourissement	209.10 €
Sanitaire	163.00 €
Total	3 005.56 €

Budget prévisionnel 2025 avec reprise élevage	
Entretien Rucher Technique	100.00 €
Balances	43.00 €
Matériel	100.00 €
Assurance Rucher Technique	500.00 €
Déplacements	2 000.00 €
Bureautique	100.00 €
Nourissement	400.00 €
Sanitaire	180.00 €
Total	3 423.00 €

REGROUPEMENT DES ASSURANCES RUCHER TECHNIQUE ET SYNDAPI 74

Afin d'optimiser les assurances « association » du syndicat, nous avons décidé de regrouper l'assurance du rucher technique et l'assurance syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie chez GROUPAMA. L'ensemble des risques a été réévalué avec une meilleure protection pour les participants lors des manifestations. Le stockage des pots en vente sera également assuré. GROUPAMA peut aussi proposer une assurance complémentaire à l'assurance des ruches pour les pluriactifs et les professionnels afin de couvrir les matériels d'exploitation (miellerie), les personnes intervenant sur les ruchers, voire les pertes d'exploitation.

Contact : Sophie DUCREY chargée de clientèle agricole –
Port. 06 31 88 10 65 – Mail : contactagri@groupama-ra.com

Pour plus d'information sur le Rucher Technique et les assurances
Frédéric BARILLIER – 06 75 57 07 70 – assurance@syndapi74.fr



COMMISSION ACHAT

La logistique 2024 a été rendue difficile par l'absence de la disponibilité d'un camion (3,5 tonnes), des difficultés à maintenir les dépositaires et un manque de bénévoles.

Pour 2025, une solution temporaire avec trois dépositaires a été arrêtée : Lionel Rosset de Bloye, Michel Carrera de Sallanches et Jacques Pavia de Reignier.

La récupération des kits et étiquettes se fera dans le mois qui suivra la livraison à Reignier par les différents fournisseurs. Chaque dépositaire gère ses règles de distribution avec l'appui logistique du Groupement d'Achat.

Passé ce mois, les produits non récupérés seront retournés à Reignier. Les frais mensuels de stockage seront décomptés à partir de cette date pour couvrir les frais de location du local. Le montant de ces frais de stockage de 15 € seront demandé par kit et par mois pour couvrir les loyers du Syndicat.

Les récupérations tardives pourront être faites en fonction de ma disponibilité.

En ce qui concerne Reignier, la distribution se fera sur 4 journées à déterminer, les adhérents pourront s'organiser pour grouper la récupération de leurs commandes.

Pour 2026 :

Le choix a été fait d'un seul lieu de livraison et de retrait des commandes Reignier.

Au préalable, il est impératif de sécuriser la disponibilité d'une manière permanente des locaux.

Pour ceci, un contrat de location devra être signé et permettre la délimitation matérielle de la zone Syndicat. En l'absence de contrat, la distribution sera impossible.

Ceci nécessitera la présence de 4 bénévoles durant ces 4 journées.

A la charge de mon remplaçant d'en assurer la gestion.

Je vous rappelle que mes fonctions se termineront à la clôture du bilan 2025.

*Jacques Pavia Groupement d'Achats
Syndicat d'Apiculture de Haute Savoie
groupeementachat@syndapi74.fr
Port : 06 82 58 38 90*

Salon Vaches en piste



Le salon d'agriculture Vaches en Piste se déroulera du 27 au 30 mars à la foire de Haute-Savoie à La Roche sur Foron.

Le Syndicat sera présent, il y aura vente des produits de la ruche, présentation du monde des abeilles ainsi que les problèmes liés aux frelons asiatiques.

Les membres des associations et tous les apiculteurs seront les bienvenus sur notre stand.



Echos des ruchers écoles

Vous souhaitez apprendre, approfondir, mettre à jour vos connaissances apicoles, rejoignez un des six ruchers écoles présents dans notre département. Des animateurs donnent des cours théoriques et pratiques adaptés à votre niveau. Apiculteurs isolés, débutants ou confirmés n'hésitez pas à prendre contact avec leurs responsables, à qui cette page est ouverte.

ABEILLE SAVOYARDE ANNÉCIENNE

Contact : Nicolas MARI Tél. :06 83 41 50 10 ou [contact @rucherecoledepoisy.fr](mailto:contact@rucherecoledepoisy.fr)

Assemblée Générale Ordinaire :

Notre assemblée générale s'est déroulée le 1 décembre 2024 avec succès, la participation était importante.

Les membres sortants Jean-Claude Chene, Jean-Pierre Delaunay, Jean-Pierre Bernard Granger, Lionel Rigaud, sont réélus, nouvel élu Pascal Bergiron.

Cours :

Les cours théoriques 2025 commenceront samedi 1 mars suivi en mars tous les samedis après-midi.

Puis selon la météo les cours pratiques se dérouleront au printemps sur notre rucher de Poisy.

Nous constatons une baisse des inscriptions après des années en très fortes hausses.

Vie des 3 ruchers :

- Poisy suivi assuré par une jeune équipe de volontaires les ruches, ruchettes et se portent bien.
- Le Mont mortalité importante recherche des causes : varroas, environnement
- Les Iles : l'aménagement a commencé avec la pose de piquets et bâche de protection



Marché de Noël

Nous avons eu l'opportunité de participer au Marché de Noël de Poisy.



Traitement contre Varroas :

Traitement de toutes nos colonies par fumigation au moyen de notre sublimateur Oxalika et du traitement Varroaxal à base d'acide oxalique déshydraté. Masques, et gants sont obligatoires pour réaliser cette opération délicate.

Elevage des reines :

La biométrie a été réalisée en novembre.

Le calendrier d'élevage est prêt, l'ouverture de la saison d'élevage qui commencera le 9 avril au Mont.



Le 2 mai ouverture des 3 sites de fécondation Montremont et Belleveaux, Coutarse.

Fermeture des 3 sites le 8 août et regroupement des miniplus le 17 août.

Les équipes sont prêtes.



Nicolas Mari

Visitez notre site <http://www.rucherecoledepoisy.fr>

RUCHER ÉCOLE DU CHABLAIS

Site : <http://rucher-ecole-du-chablais.webnode.fr/>

Le dimanche 10 août 2025 : Fête du miel à l'abbaye de Saint Jean d'Aups.



Le Rucher école du Chablais est en forme. Pas de nouvelles qui mériteraient un article spécifique. En revanche, nous avons une histoire à vous raconter ; celle de la naissance de la fête du miel et des abeilles à l'abbaye de Saint Jean d'Aups dont nous assurons l'animation depuis dix ans. Nous allons vous raconter comment une passion médiévale est devenue une fête contemporaine et populaire : plus de 2000 visiteurs en 2024 tout de même !

Les moines de Cîteaux aimaient les abeilles ; pas seulement leur miel. Chaque abbaye possédait ses ruches. Bernard de Clairvaux admirait le dynamisme de l'essaimage, l'organisation quasi parfaite de la colonie, la capacité à faire corps autour d'une reine.

En 2014, Arnaud Delerce est nommé responsable scientifique de l'abbaye de Saint Jean d'Aups. Arnaud connaît très bien l'histoire des cisterciens en général, de cette abbaye en particulier, puisqu'il soutient une thèse sur le chartrier d'eau de l'abbaye de Saint Jean ...d'Aups. Très vite, l'absence de ruche sur le site l'étonne, d'autant plus que son père est apiculteur. C'est d'ailleurs à lui qu'il s'adresse pour installer des ruches. Elles font, dans un premier temps, office de décoration. Très vite, le père et le fils installent un prototype de ruche pédagogique. Le succès est immédiat auprès des visiteurs et des scolaires qui découvrent sans danger le travail des abeilles.

Mais cela ne suffit pas à ce jeune chercheur dynamique. Il demande à ses parents de lancer une fête : « *Attention, pas une foire au miel !* » qui ne serait qu'un simple prétexte à vendre. Non, une vraie fête du miel et de l'abeille, avec une forte orientation pédagogique, où les visiteurs découvriront à la fois le travail conjoint et magnifique de l'insecte et de l'apiculteur.

Le père demande alors l'aide du rucher école du Chablais qui s'enthousiasme. Les membres du rucher conçoivent des ateliers qui vulgarisent certains cours comme l'organisation d'une ruche, le cycle de vie des abeilles, le lien avec les plantes et les arbres ou le travail de l'apiculteur. Plus tard, d'autres thèmes seront introduits comme les dangers qui guettent les abeilles. Ainsi, cette année, nous avons créé un atelier sur le frelon asiatique. Dès le début, les membres du rucher ont souhaité sensibiliser un large public. Dès le début, le succès a été au rendez-vous.



Arnaud a pris d'autres fonctions à Sallanches. La fête est continue. Les attentes des directeurs suivants sont sensiblement les mêmes : des conférences accessibles à tous, des ateliers pour découvrir le lien qui unit les abeilles aux hommes. Qu'ils en soient remerciés.

*Le président
Serge Santi*

RUCHER ÉCOLE L'ABEILLE NOIRE DE LA COMBE D'IRE

Le rucher école est géré par l'association "L'Abeille Noire de la Combe d'Ire". Il a été créé en juillet 2021 et se situe sur la commune de Doussard. Cette Association fêtera ces 50 ans en 2027.

Marc Wild, un des intervenants, apiculteur professionnel à la retraite, devrait faire, dans ce cadre, des conférences régulières d'initiation à l'apiculture.

Journée départementale apicole

Coorganisée par l'association « L'abeille noire de la Combe d'Ire » et le **Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie**, cette réunion s'est tenue à Faverges le 25 janvier 2025.

Cette journée, réservée le matin aux apiculteurs des deux Savoie, a connu un grand succès ; l'après-midi, les conférences étant ouvertes à tout public. Elle a réuni environ 70 personnes le matin et une centaine l'après-midi.

A 9 heures, monsieur Louis de Lacroix, président de l'association « l'abeille noire de la Combe d'Ire » a salué et remercié l'ensemble des intervenants et participants de leur présence. Il a également remercié la commune de Faverges d'avoir mis à disposition gracieusement la salle polyvalente ainsi que l'engagement financier des instances politiques dans la lutte contre le frelon asiatique.

Il a ensuite donné la parole aux différentes personnalités présentes, à savoir :

- Monsieur Jean-Pierre Portier, adjoint au maire de la commune de Faverges qui nous a accompagné durant toute la journée.
- Monsieur Pierre Tomas-Bouil, président du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

Le premier intervenant, Marc Wild, membre de l'association « L'abeille noire de la Combe d'Ire » apiculteur professionnel retraité, nous a présenté et comparé plusieurs modèles de ruches :

- La ruche Dadant en bâtisses froides
- La ruche Alsacienne en bâtisses chaudes
- La ruche Lorraine, développée par ses soins, pouvant être utilisée en bâtisses chaudes et en bâtisses froides

Le deuxième intervenant, Jean-Noël Humbert, apiculteur à Cruseilles, nous a parlé de la méthode biotechnique de lutte contre la varroose par encagement des reines. Cette intervention a été complétée par France Gave, présidente du GDSA74.



JN Humbert, M Wild, F Gave

Le moment fort de la journée aura été l'intervention du **Dr Philippe Garcia**, vice-président de l'agence francophone d'apithérapie et membre de la commission d'apithérapie d'Apimondia.

En préambule, le Dr Garcia a rappelé l'extrême dangerosité de l'acide oxalique sur le rein. Il est absolument obligatoire de porter un masque de protection très efficace lors des traitements des colonies contre varroa.

Ensuite, l'exposé s'est poursuivi par une présentation des trois principaux produits récoltés dans la ruche, transformés par l'abeille et utilisés en apithérapie :

- 1 Le miel

Toutes les étapes, de la récolte du miel à la mise en pots, doivent être effectuées avec la plus grande hygiène.

- 2 Le pollen d'abeille

Le pollen séché perd toutes ses qualités nutritionnelles et thérapeutiques, le Dr Garcia a particulièrement insisté sur le fait, **qu'en apithérapie, seul le pollen frais est utilisé.**

Le pollen est récolté par l'abeille sur les étamines des fleurs, additionné de nectar et de sécrétions salivaires formant la pelote amenée à la ruche.

La grande fragilité du pollen aux attaques de champignons (moisissures et pourrissement principalement) oblige l'apiculteur à récolter tous les jours, à trier et congeler immédiatement.



Dr Philippe Garcia

- 3 La propolis d'abeille

En Europe, c'est une résine sécrétée par les bourgeons de peupliers pour se protéger des agressions. Elle est récoltée par les butineuses, mélangée à de la cire et à des sécrétions salivaires et amenée à la ruche.

La récolte de propolis se fait grâce à des grilles spécialement placées par l'apiculteur. La propolis, obtenue par grattage de la ruche et des cadres, est à exclure, car c'est un concentré de tous les contaminants de la ruche.

A la différence du miel et du pollen qui sont considérés comme des produits alimentaires pouvant être commercialisés par l'apiculteur, la propolis est considérée comme un complément alimentaire et destinée uniquement à un usage familial.

La propolis médicamenteuse s'obtient par extraction des polyphénols par solution hydroalcoolique à 70 degrés ou en poudre concentrée.

Tous ces produits doivent être de qualité optimale, sans contaminations lors des manipulations par l'apiculteur.

Le bilan de cette journée apicole laisse penser, à l'unanimité, à une troisième journée le dernier week-end de janvier 2026.

Louis De Lacroix
ldelacroix@wanadoo.fr
06 51 45 89 98

RUCHER ECOLE PASSY

« L'altruisme est l'une des qualités vitales les plus précieuses de la communauté des abeilles. »

Quand nous nous aventurons dans le monde d'Apis Mellifera, nous entrons dans un paysage multidimensionnel de l'être. Les abeilles sont l'une des espèces animales les plus étudiées, mais leur façon de vivre reste mystérieuse. Elles nous invitent à déployer un autre mode de conscience. Les abeilles sont à notre service depuis des millions d'années. Maintenant, elles ont besoin de notre aide. Si vous avez un jardin ou même un balcon, vous pouvez cultiver des plantes mellifères.

Peut-être souhaitez-vous conduire votre propre rucher ? Si vous êtes motivé et disposez d'un minimum de temps, d'un espace, c'est une aventure extraordinairement gratifiante quand elle est menée avec respect, amour et bienveillance. Devenez un meilleur ami des abeilles, rejoignez-nous.

Mais votre arme décisive en tant que consommateur de produits de la ruche est de consommer local.

Gilles Durand
Tél : 06 46 46 64 63
email : rucherecolepassy@gmail.com

L'ABEILLE NOIRE CLUSIENNE

Contact : Pascal FALETTO president@abeille-noire-clusienne.fr
Site : <http://abeille-noire-clusienne.fr/>

Pour terminer la saison 2024, il nous a semblé important d'organiser une séance de formation pour compléter les connaissances de nos adhérents sur la lutte contre le varroa. 39 participants ont participé à cette action.

En effet, aujourd'hui, tout apiculteur est amené à lutter contre ce parasite, mais souvent, par habitude et/ou par manque de connaissance, la lutte se limite à une mise en œuvre une fois après la récolte et quelquefois complétée pour un traitement hors couvain. A présent ce n'est plus suffisant et la lutte doit s'organiser tout au long de l'année avec des méthodes et des moyens différents selon la saison.

Nous avons sollicité le GDSA 74 pour mettre en place cette formation et c'est la vétérinaire conseil, Florentine Giraud, qui nous a expliqué de manière simple et enrichie de nombreux supports : graphiques et photos . . .

Principaux points abordés :

- La biologie de varroa : identification, cycle de vie, croissance de la population en saison.
- La varroose : effets sur les abeilles : malformations, diminution de l'espérance de vie, baisse de l'immunité favorisant la prolifération des virus.
- Les signes d'identification de la varroose. Attention, les varroas visibles sur les abeilles ne représentent que 20 % de la population ; tous les autres ont le couvain.
- Les méthodes pour l'évaluation du niveau d'infestation dans la colonie : comptage des chutes naturelles, comptage des varroas présent sur un échantillon d'abeilles.
- Les différentes méthodes pour faire chuter la population de Varroas : médicaments, retraits de couvain de mâle, encagement de la reine, traitement thermique.

Les participants ont fait preuve de beaucoup d'intérêt. Ils ont développé leurs connaissances sur le varroa et sur la mise en œuvre des différentes méthodes de lutte.

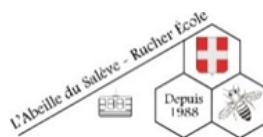
Nous adressons un grand merci à Florentine pour la qualité de son intervention et pour sa capacité à traiter l'essentiel de ce vaste sujet dans le temps alloué.

Je vous invite à lire le guide FNOSAD varroa et varroose, consultable et téléchargeable sur le site de la FNOSAD <https://fnosad-lsa.fr/>.

Michel Laffont

ABEILLE DU SALÈVE

Site internet : <https://abeille-du-saleve.org/>
<https://inscriptions.abeille-du-saleve.org>



Contacts :

Monsieur Alexis Assens, Président (president@abeille-du-saleve.org)

Monsieur Alain Lacraz, Secrétaire (secretaire@abeille-du-saleve.org)

Dans un esprit de renouveau et de convivialité, nous avons relancé les réunions physiques de l'association, désormais organisées tous les deux mois avec un succès grandissant. Chaque séance met à l'honneur un thème présenté par un membre de référence, offrant ainsi un précieux espace d'échange où chacun peut apprendre, débattre et s'investir dans les projets de l'association. Lors de la dernière en date, c'est monsieur François Lavorel, animateur pour le GDS des Savoie, qui a fait une présentation sur le frelon à pattes jaunes devant une salle comble.



En rapport avec nos projets de développement, nous avons décidé d'abandonner l'idée d'extension du chalet sur notre rucher de Moussy (complexité administrative/usage limité/etc...). Nous privilégions désormais d'autres projets plus alignés avec nos besoins, avec notamment la remise à niveau de notre matériel de miellerie (extracteur, maturateur) et l'acquisition d'un défibrillateur portatif pour la sécurité et le bien-être de nos membres.

A noter un changement au sein de l'association : monsieur Pierre DÉHEN, après de nombreuses années en tant que trésorier, a laissé sa place à madame Céline CARREL. Nous le remercions pour son investissement et souhaitons la bienvenue à notre nouvelle trésorière !

Enfin, l'un des événements phares de l'association sera APITROC, qui se déroulera le samedi 29 mars de 8 h à midi à Reignier. Nous invitons tous les apiculteurs/rices qui nous lisent à venir ! Cet événement marquera également un moment clé pour la promotion 2025 des 25 élèves qui débiteront leurs cours pratiques en apiculture.

En vous souhaitant une belle saison apicole 2025 !

Le Président.
Alexis Assens

Réservation ouverte !
RENDEZ-VOUS DÈS MAINTENANT SUR
www.lesessaimssavoyards.fr

 à partir de 154€ Essaim Hiverné 5 Cadres	 à partir de 142€ Essaim de l'année 5 Cadres
 à partir de 150€ Essaim Warré - Paquet d'abeilles 1.5 kg avec sa reine	 33€ Reines 2024 fécondées

OU SCANNER ICI



 **LES ESSAIMS SAVOYARDS**
TEL : 07 85 58 61 65
contact@lesessaimssavoyard.fr
SAS ESSAIMS SAVOYARDS
57 ROUTE DE TERMINE
74130 OLIÈRES-VAL-DE-BORNE

Petites annonces

- **Disponible à partir de mai 2025.**

Essaims sur 6 cadres Dadant avec reine marquée de l'année précédente de souche noire de Savoie.

S'adresser à M. Pierre PLANTAZ

204, avenue de Léchères 74460 Marnaz

Tél. : 04 50 98 20 25

- **Vends essaims** hivernés d'abeilles locales sur 5 cadres Dadant en ruchettes de transport.

Disponibles à partir de la première quinzaine d'avril 2025, selon les conditions météo et le développement des colonies.

Possibilité d'avoir des essaims sur 5 cadres Dadant durant la saison 2025 entre mi-mai et mi-juin

Pas de livraison. Enlèvement à proximité de Bons en Chablais.

S'adresser à Nicolas CHAPUIS

Tél : 06 75 92 72 56

Email : nicolaschapis@hotmail.fr

- **Vends essaims** sur 6 cadres Dadant, abeilles douces et productives.

Disponibles à partir de mi-avril.

Vends reines marquées et fécondées

à parti de mi-mai

S'adresser à M. Didier MOUCHET

18, Chemin de Matti

74100 Vétraz-Monthoux.

Tél. : 06 74 55 88 90 (SMS de préférence)

E-mail : didier-mouchet@orange.fr

- **Vends jeunes reines d'abeille noire** en ponte et marquées.

Expédiées ou enlevées.

Livrées en cage d'introduction.

Gelée Royale fraîche, production sur commande.

S'adresser à M. J-P DELAUNAY

Tél. : 04 50 46 27 28

Vends essaims hivernés d'abeilles locales sur 6 cadres Dadant avec reine 2024, marquée verte. Souche noire.

Disponibles à partir de mi-avril 2025

S'adresser à Jean Favre-REGUILLON

Tél. : 06 88 78 67 64 Tél. : 04 50 44 91 17

Mail : favreloc@orange.fr

- **Vends colonies hivernées**, sur 6C

Dadant créées et hivernées en Haute-Savoie de souche noire, fécondées au gré de dame nature. Disponibles de mi-Mars à mi-Avril selon conditions météo. Prix : 165€.

Réservation conseillée.

M. Alban DURET Tél. : 07 69 68 67 24

Les petites annonces ne sont pas reconduites tacitement sur le TU suivant.

Merci d'adresser vos annonces par e-mail à traitunion@syndapi74.fr

FOURNITURES APICOLES • • • cire - candi – nourrisseurs ...
QUINCAILLERIE

JACQUARD

Avenue Jean-Jaurès - 74800 La Roche sur Foron ☎ 04.50.03.02.19

TOUTES FOURNITURES DE QUINCAILLERIE - GRILLAGE - FER – TÔLE



237 échantillons ont été présentés lors du concours qui s'est tenu à l'occasion du Salon "Mieux vivre expo" de La Roche-sur-Foron le 3 novembre 2024.

Un peu plus de 80 jurés des deux départements représentant le Syndicat d'apiculture de Haute-Savoie et le syndicat du Rucher des Allobroges de Savoie ont mis tous leurs talents pour effectuer l'analyse sensorielle des miels, dans les catégories de plaine, montagne et haute montagne clair ou foncé. Les jurés, tous formés à la dégustation des miels, ont attribué des médailles d'or, d'argent ou de bronze en fonction de la notation des miels. En 2024, une vingtaine de nouveaux jurés ont suivi une session de formation et ont pu rejoindre l'équipe existante.

Si l'année apicole a été difficile notamment à cause de la météo, le concours a confirmé la haute qualité du travail des apiculteurs, qui proposent des miels de qualité remarquable. En fin de matinée, les organisateurs, ont donné les résultats et ont rendu hommage à Gabriel Doche récemment disparu, responsable de l'organisation du concours des miels côté Savoie pendant plus de 20 ans.

62 lauréats ont été primés pour la Savoie et pour la Haute-Savoie.

PALMARES 2024 HAUTE-SAVOIE

PLAINE CLAIR

Or : ENGILBERGE Claude

Argent : MIEUSSET Jean-François - VUATTOUX Pascal

PLAINE FONCE

Or : DE LA CROIX Louis - DEVILLE Geoffroy – DURET Alban – HORVATH Michel
MIEUSSET Jean-François - SENEVAT Marylène

Argent : DURET Alban - LACHERÉ Stéphane – PINGET Benoit

Bronze : PLANTAZ Pierre

MONTAGNE CLAIR

Or : Mairie de CHATEL

MONTAGNE FONCE

Or : CORDIER Laurent – DELETRAZ Jean-Charles – MIEUSSET Jean-François PELLOUX
André - RODRIGUEZ Jean-Luc

Argent : CATHAND Michel – MIEUSSET Jean-François - MOUCHET Didier PASSERAT Henry
RODRIGUEZ Jean-Luc

Bronze : CAROSIO Lionel - DUCROZ Frédéric

HAUTE MONTAGNE CLAIR

Argent : DAVID Marcel – SERMET-MAGDELAINE David

HAUTE MONTAGNE FONCE

Bronze : ALLARD André

PRIX D'EXCELLENCE 2024 : Récompense les miels ayant obtenu sur les 3 dernières années
3 médailles consécutives, dont au moins 2 médailles d'or.

DE LACROIX Louis - DEVILLE Geoffroy - RODRIGUEZ Jean-Luc



Concours des miels Savoie Mont-Blanc 2025

Les participants doivent être adhérents au syndicat d'apiculture de Haute -Savoie.

Envoyer par échantillon un pot de 500g ou éventuellement deux pots de 250 g dûment identifiés.

Si vous régler en ligne sur le site indiquer le numéro de commande sur chaque pot.

- Participation au concours : 30 €
- Analyse pollinique (facultative) : 30 €

Le laboratoire de contrôle nous offre ces tarifs préférentiels étant donné le nombre d'échantillons analysés pour notre concours.

Ce paiement donne droit à la participation au concours et à l'obtention des résultats d'analyses physico-chimique + pollinique si l'option est choisie.

Le présent bulletin (ou copie) dûment complété et les échantillons sont à envoyer à l'adresse indiquée sur le bon en page suivante.

Un coffre est à votre disposition à l'adresse mentionnée sur le bon d'inscription pour y déposer vos échantillons.

**La date de réception des échantillons est fixée au plus tard au 15 septembre 2025.
Tous les échantillons reçus après cette date seront exclus.**

Avis très important

La cotisation au Syndicat est obligatoire pour prétendre bénéficier des services du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

Les indications d'inscription sont exclusivement réservées à l'administration et aux statistiques du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné au Syndicat d'apiculture. Le destinataire des données est : Monsieur Didier MOUCHET (concours des miels).

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à concoursdesmiel@syndapi74.fr

Le concours 2025 se déroulera à Aix-les-Bains le 30 novembre.

Nouveau : Concours photos

- A l'occasion de l'AG, le bureau organise un concours photo animé par D. Mouchet. La photo lauréate sera publiée en page de couverture du Trait d'Union d'automne. Toutes ces photos pourront être utilisées par le syndicat pour des expositions lors de différents événements.

Pour participer et s'inscrire prendre connaissance du règlement sur le site du syndicat

<https://www.syndapi74.fr/concours-photo/>

Commande à renvoyer à : Monsieur Didier MOUCHET 18 chemin de Matti 74100 Vétraz-Monthoux concoursdesmiel@syndapi74.fr Contact : 06.74 55 88 90 (de préférence par SMS)	Concours des miels Savoie Mont-Blanc Inscription 2025 (A remplir très lisiblement en lettres capitales)
---	--

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. _____ Portable _____

Mail _____

N°API : _____

Adhérent au Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie : ☐ Oui

Option Analyse qualitative pollinique : ☐ Oui ☐ Non

Catégorie (en fonction de l'altitude de récolte)	Altitude de récolte
☐ Miel de plaine	Inférieure à 600 m
☐ Miel de montagne	Entre 600 et 1200 m
☐ Miel de haute montagne	Supérieure à 1200 m

Commune de récolte : _____

Altitude de récolte : _____

Règlement

Montant : ☐ 30 € ☐ 60 € (si l'option analyse pollinique est choisie)

☐ Par chèque à l'ordre du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

☐ En ligne sur le site Syndapi74 (indiquer le N° de Cde sur les pots)

L'apiculteur cité ci-dessus atteste avoir pris connaissance du règlement en vigueur.

A _____ le _____

Signature:

Page détachable

**Bon d'inscription au
concours des miels 2025
au recto**



Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

BON DE COMMANDES 2025

Ce bulletin papier doit être utilisé uniquement par les adhérents qui n'ont pas internet.

Le bon de commande comprend les adhésions (Synapi74, SNA, GDSA74), les revues, l'assurance. Vous devez réaliser l'ensemble de vos commandes en une seule fois. Renvoyer le bon au trésorier (voir coordonnées en page 2) accompagné d'un chèque à l'ordre du syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie, ou renvoyez seulement le bon si vous réglez par virement. IBAN : FR76 1027 8024 1800 0150 9044 981 Code BIC : CMCIFR2A

Nom : _____ Tél. fixe : _____

Prénom : _____ Tél. portable : _____ Age : _____

Courriel : _____ N° apiculteur _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Nombre de ruches (obligatoire) : _____

	Nombre	Prix unitaire	Total
Adhésion au Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie	1	18 €	18 €
Adhésion au GDSA74 (groupement de défense sanitaire)		20 €	
Cotisation soutien lutte frelon asiatique		3 €	
Abonnement Santé de l'abeille pour adhérent GDSA : 22€ pour non adhérent GDSA : 26 €			
Sous-total 1			

Syndicat National d'Apiculture : Adhésion, Revues, Assurances

Prendre connaissances des informations au verso du bon

	Nombre	Prix unitaire	Total
Adhésion au SNA (obligatoire si vous prenez des produits SNA ci-dessous, sinon barrer le montant de l'adhésion dans la colonne Total)	1	5.50 €	5.50 €
Abonnement Abeilles de France + version numérique gratuite	1	26 €	
Abonnement Abeilles de France version numérique uniquement	1	16 €	
Assurance, cocher la case du pack choisi et le nombre de riches et calculer le montant à reporter dans la colonne Total (l'éco contribution LEKO est incluse dans les packs)			
☐ Pack bronze : responsabilité apicole	0.40 € x	ruches =	
☐ Pack argent : pack bronze + responsabilité apicole + incendie + tempête + inondation	1.50 € x	ruches =	
☐ Pack argent + vol, détérioration	3.40 € x	ruches =	
Sous-total 2			

Union Nationale d'Apiculture Française : Adhésion, Revues

	Nombre	Prix unitaire	Total
Abonnement Abeilles et fleurs 31 € et adhésion UNAF (1.50€)	1	32.50 €	
Sous-total 3			
TOTAL = sous-total 1 + sous-total 2 + sous-total 3			

Rappel :
Si vous n'avez pas réglé
votre adhésion utiliser ce
bon ou Rendez-vous
sur le site

A) Mentions obligatoires dans le cas de souscriptions des formules packs :

Si vous proposez les formules packs à vos adhérents, les mentions suivantes doivent obligatoirement être présentes sur vos bulletins d'adhésions que vous remettez à vos adhérents.

- a. Je reconnais être informé de la présence des conditions générales d'assurance consultables sur le site <https://www.snapiculture.com/assurances-apicoles-2025>.

- b. Procuration Apiculteurs

Je donne au Syndicat National d'Apiculture procuration afin de me représenter en tant que mandataire pour satisfaire à la gestion continue de mes obligations environnementales relatives à la Responsabilité Elargie du Producteur « REP », telles que l'enregistrement, la déclaration annuelle, le paiement de la contribution et la transmission du plan de prévention et d'éco-conception. À ce titre, je m'engage à :

1. Indiquer pour 2025 à ma structure départementale le nombre de ruches correspondant à ma déclaration de détention et d'emplacement de ruches.
2. Régler le montant d'un des packs (Bronze ou Argent ou Or) comprenant l'éco-contribution.
3. Accepter les contrôles externes réalisés par LEKO concernant les données de mise sur le marché déclarées par le mandataire.

Pour donner effet à la présente procuration, j'atteste que je ne commercialise que des pots de miel.

Les adhérents qui souhaitent recevoir L'Abeille de France en version numérique doivent obligatoirement nous transmettre un e-mail. Attention, l'e-mail d'un adhérent doit être unique et ne peut pas être utilisé pour plusieurs adhérents.

I Sur le site du SNA, vos adhérents retrouveront :

- les conditions générales et les franchises des assurances apicoles : <https://www.snapiculture.com/assurances-apicoles-2025/>
- Les informations concernant l'étiquetage des contenants de miel et l'écocontribution : <https://www.snapiculture.com/mentions-obligatoires-miels/>

2 Dans leur espace client personnel sur <https://www.apiconnect.fr/>, les adhérents qui ont souscrit à un des packs (bronze, argent ou or) pourront consulter ces documents, et télécharger leurs attestations ainsi que le kit info tri Léko.

3 Concernant les webinaires, et les propositions de stages, ils vous seront communiqués au fur et à mesure de leur mise en place.



2025 - Campagne de piégeage de printemps des fondatrices de frelon à pattes jaunes.

Pour le piégeage de printemps, nous disposons cette année de 525 pièges BeeVital financés par le Fond Vert. Ces pièges plus adaptés pour le piégeage de printemps, viennent compléter les pièges financés par le département et gérés par le syndicat.



La carte du maillage des pièges BeeVital a été établie en référence à la carte des nids enregistrés en 2024. Les apiculteurs volontaires référencés à proximité de ces nids sont contactés individuellement et enregistrés dans le plan de piégeage.

Les pièges Jabeprode géolocalisés sont également signalés sur la carte, ils sont gérés par le syndicat.

Les pièges BeeVital identifiés par un QR code sont distribués avec l'appât nécessaire pour les 8 semaines de piégeage ainsi que la feuille de relevé hebdomadaire.

En fin de campagne de piégeage, l'apiculteur se connecte à la plateforme régionale grâce au QR code du piège et saisit une seule fois pour chaque piège le nombre total des fondatrices collectées sur la période.

A l'heure où cet article est rédigé, indépendamment de notre volonté nous ne pouvons publier le calendrier des dates de distribution. Chaque distributeur et chaque apiculteur sera contacté en temps voulu, nous espérons avant le 15 mars début théorique de la campagne de printemps.



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est une espèce exotique envahissante apparue en France en 2004. **Prédateur** de nombreuses espèces, dont les pollinisateurs, le frelon s'est rapidement révélé comme un **danger pour les écosystèmes**, mais également une menace pour les populations humaines. Le **Groupe de Défense Sanitaire** a pour but de proposer et d'organiser la lutte contre cette espèce, présentant de véritables risques pour la filière apicole, et la biodiversité.



CHIFFRES CLÉS

2 925 NIDS SIGNALÉS EN SAVOIE ET HAUTE-SAVOIE EN 2024



11 KG D'INSECTES CONSOMMÉS/AN POUR 1 COLONIE DE FRELON ASIATIQUE (DONT 40% DES ABEILLES)



? IMPACTS



SANTÉ PUBLIQUE

Allergies, attraction par les aliments



ARBORICULTURE & ÉCONOMIE

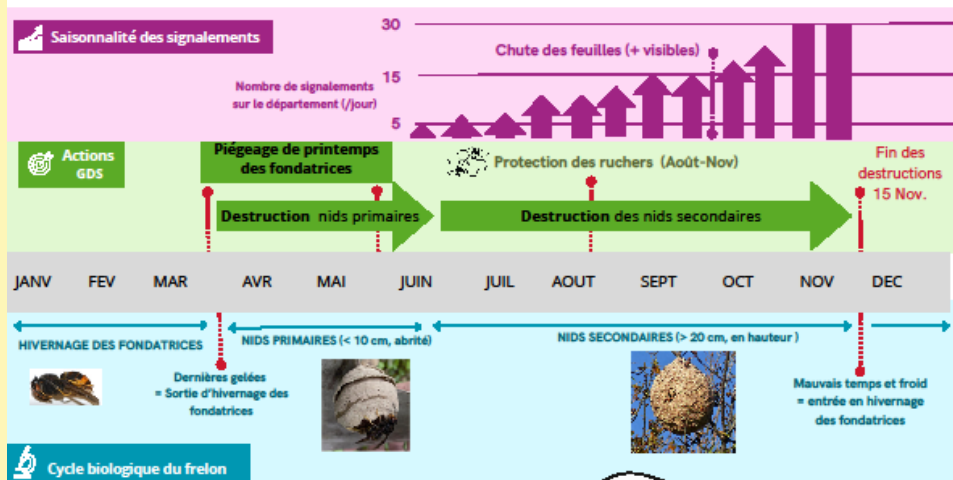
Impact sur les cultures fruitières
Tourisme



APICULTURE & BIODIVERSITÉ

Prédation des pollinisateurs
Baisse des populations d'abeilles

CALENDRIER SAISONNAL



<https://www.fredsaura.fr/savoie-apiculture-frelon-asiatique.html>

RENDEZ-VOUS SUR:



RECONNAITRE UN NID DE FRELON ASIATIQUE

NIDS PRIMAIRES (printemps)



Attention : peut être confondu avec un nid de guêpe

NIDS SECONDAIRES (été-automne)



PLATEFORME DE SIGNALEMENT

Tout citoyen a la possibilité de déclarer un nid de frelon asiatique sur une **plateforme de signalement** qui a été soutenue et financée par la région : **www.frelonsasiatiques.fr**

Celle-ci centralise les données de signalement et permet d'informer les animateurs de secteur pour mandater un **désinsectiseur conventionné** avec le GDS. Pour information, ce désinsectiseur a l'obligation de suivre une charte de Bonnes Pratiques répondant à des exigences de sécurité et environnementales.



Organisation de la lutte contre frelon asiatique sur le département par le GDS des Savoie

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : **www.frelonsasiatiques.fr**



<https://www.frgdsaura.fr/savoie-agriculture-frelon-asiatique.html>

RENDEZ-VOUS SUR:



PIÉGEAGE DE PRINTEMPS



Le piégeage de printemps s'inscrit dans un plan de lutte national contre le frelon asiatique (GDSFrance et FREDON), et a pour objectif de limiter le nombre de nids dans la saison. Pour une bonne efficacité du dispositif de lutte, le piégeage doit être complété par la recherche et la destruction des nids en saison et la protection des ruchers.



QUAND PIÉGER ?

A partir du moment où on a eu
5 jours à +15°, et pendant 8 semaines



OÙ PIÉGER ?

Dans les zones où la pression du frelon asiatique est importante à proximité d'anciens nids (découverts après le 1^{er} octobre) ou des ruchers impactés.
À l'ombre, à côté d'une source de nourriture printanière (fleurs, arbres ou arbustes mellifères), à une hauteur d'environ 1m20



CONSEILS

Visiter les pièges chaque semaine, les déplacer s'ils ne captent rien.



QUELS APPÂTS ?

Appât sucré de type :



- 1/3 bière
- 1/3 sirop de fruits rouges
- 1/3 vin (blanc ou rouge)



IMPORTANT

Protéger l'appât avec une grille fine pour éviter les noyades des insectes non-cible. La diffusion dépend de la fraîcheur de l'appât.



CONSEILS

Partager les premières prises pour en laisser des vivants dans chaque piège



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le meilleur appât est le frelon asiatique vivant qui attire les congénères



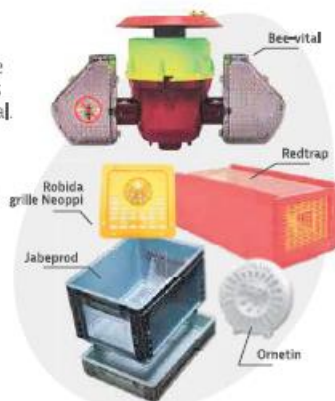


QUELS PIÈGES ?

Utiliser des pièges nasses équipés d'un cône d'entrée avec une séparation entre l'appât et la partie de captures, les pièges les plus efficaces et sélectifs proposés dans le protocole régional.

Nom	Adaptation au piégeage de printemps	Probabilité de capture*	Sélectivité*
Bee-vital	+++	87%	25,4%
Robida, grille Neoppi	+	35%	1%
Redtrap	+	Non testé	Non testé
Jabeprod	-	15%	1,9%
Ornetin	-	22%	0,1%

*Sources : Gibort 2022, Ratniet 2023, Guhand 2024 synthétisées par « Réseau apiculture »



ATTENTION

Les pièges bouteilles ou dachas sont interdits dans le cadre du plan frelon : leur sélectivité est très mauvaise même avec des adaptations et leur impact sur l'entomofaune est trop important.



INFORMER

À l'aide d'une affichette à proximité des pièges afin de sensibiliser le grand public et/ou d'éviter le vandalisme. Vous pouvez y noter qui a installé les pièges, l'objectif qui est la lutte contre l'invasion du frelon asiatique, numéro de téléphone...



PARTICIPER À LA LUTTE COLLECTIVE

EN SUIVANT ET ENREGISTRANT LES CAPTURES

➤ Relever tous les pièges d'un site de piégeage, noter les prises : FA, FE, autres insectes

➤ Et en fin de période de piégeage, renseigner directement le formulaire : <https://forms.office.com/e/gLnEEG4rT>



Version janvier 2025, selon le plan de lutte national :

Déploiement du Plan National de Lutte contre le Frelon à Pattes Jaunes



Ces informations sont précieuses pour l'organisation de la lutte collective, merci !



www.frelonsasiatiques.fr



GDS
Auvergne
Rhône-Alpes
INFOS
apiculture.fr@gdsauvergne-rhone-alpes.com

URGENT : APPEL A RÉFÉRENTS ET ANIMATEURS DE SECTEURS

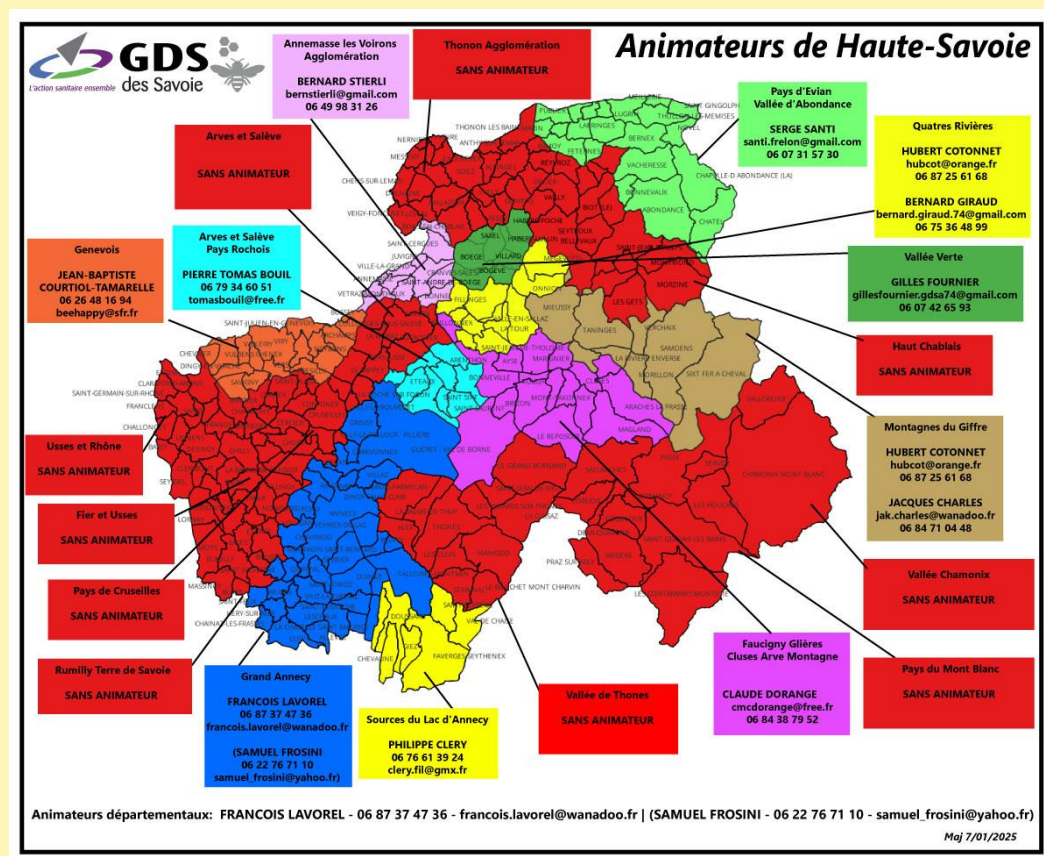
La lutte contre le frelon ne peut fonctionner sans contact sur le terrain.

Pour cette année 2025, la carte de répartition des animateurs montre un déficit inquiétant de référents. Les zones sans animateurs apparaissent en rouge sur la carte la carte ci-dessous.

La lutte ne peut s'organiser sans vous !

Manifestez-vous auprès de Laetitia Bugey l'animatrice départementale à l'adresse

laetitia.bugey@gdsdessavoie.fr



GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE HAUTE-SAVOIE

1560 Route de la Molière 74420 St André de Boège

Présidente GDSA74 France Gave - Vice-président GDSA74 Gilles Fournier

Email : presidentegdsa74@syndapi74.fr Site web : gdsa74.fr

N° SIRET : 431 525 773 00021 Code APE 9499Z

Journées techniques et Assemblée générale de la FNOSAD-LSA



La FNOSAD-LSA en collaboration avec le GDSA76 a organisé les 17 et 18 janvier 2025 ses 5èmes journées techniques au théâtre du Casino de Dieppe.

Cette association loi 1901 créée en 1966 regroupe 81 organisations sanitaires départementales réparties sur tout le territoire national.

Ses objectifs principaux sont de concourir à la santé de l'abeille et former les acteurs du sanitaire apicole.

Rappelons que la FNOSAD-LSA a obtenu la certification **QUALIOPI** pour la qualité de ses formations.

Le GDSA74, en tant qu'Organisation Sanitaire Départementale (OSAD) en est membre et vous a représentés lors de la matinée des présidents et de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 17 janvier 2025 en parallèle des présentations sur les insectes pollinisateurs à destination des scolaires et tout public.

La première partie de la journée fut consacrée à un échange entre les représentants des différentes OSAD, le Président et les membres du Conseil d'administration de la FNOSAD.

L'Assemblée générale s'est déroulée l'après-midi avec la présentation des rapports moral et financier de la FNOSAD et de l'élection des membres du Conseil d'administration.

La représentation des OSAD dans les différentes instances apicoles nationales et ministérielles, ses interventions dans les différents groupes de travail ou de suivi, la formation des TSA, l'élaboration d'un programme à destination de tous les groupements d'apiculteurs, la communication vis-à-vis de ses adhérents par une infolettre et la publication de l'excellente revue de « La Santé de l'Abeille » sont les lignes d'actions de cette fédération.

Face aux importants enjeux sanitaires actuels, la FNOSAD et le pôle apicole de GDS France se rencontrent mensuellement pour organiser et renforcer l'efficacité des différentes actions, conduites par chacun des organismes, à destination des apiculteurs et maintenir la santé du cheptel apicole.

La deuxième journée fut consacrée à la présentation de conférences de grande qualité :

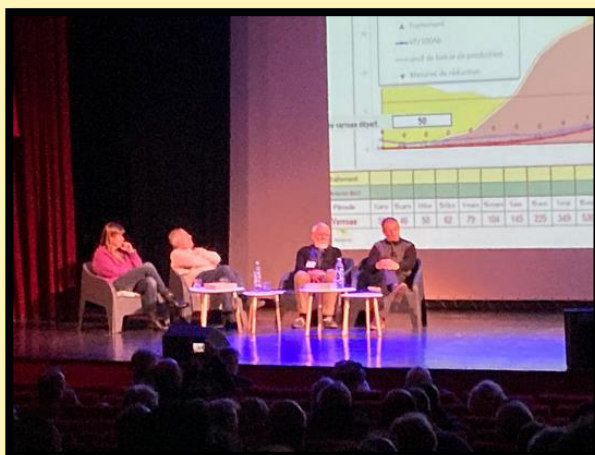
Présentation de Denis THIERY, Directeur de recherche à l'INRAE de Nouvelle Aquitaine sur **la lutte contre le frelon à pattes jaunes**.



Ce chercheur a présenté les dernières connaissances et douché quelques espoirs quant à l'efficacité des pièges à phéromones pour capturer les mâles. Il a fait état, aussi, de la difficulté de trouver des fonds pour financer la recherche.

- * **Gestion d'Aethina tumida à La Réunion** par Quentin DIZIAN, TSA de GDS Réunion.
A signaler l'article « Aethina tumida à la Réunion : une nouvelle stratégie en six axes » de Margot CAMOIN, Vétérinaire conseil apicole et responsable du pôle apicole-GDS La Réunion, paru dans « La Santé de l'Abeille » de septembre-octobre 2024- n° 323.
- * **La loque américaine : Programme et moyens de lutte** par les Vétérinaires apicoles, et formateurs FNOSAD Michel POTTIEZ et Odile FAGE
- * **La lutte contre varroa** (efficacité des médicaments, phénomènes de résistance, méthodes alternatives...)
Ces deux journées furent parfaitement organisées.

L'accueil du GDSA76, de la FNOSAD dans un cadre très agréable, la présence de nombreux stands et les présentations de grande qualité ont permis de nombreux échanges en toute convivialité entre apicultrices, apiculteurs et experts venus de toutes régions.



Tropilaelaps, un petit nouveau sur le sol européen !

Les abeilles à miel sont, toutes espèces confondues, exposées à de nombreux ravageurs, pathogènes, fonges, parasites...etc.

L'un d'entre eux est *Tropilaelaps* spp.

C'est un acarien, ectoparasite de l'abeille, originaire d'Asie tropicale et subtropicale.

Il en existe 4 espèces :

T. koenigerum, *T. thaii*, *T. clareae* et *T. mercedesae*.

Ces deux dernières espèces sont considérées, actuellement, comme étant les seules capables de se multiplier sur *Apis mellifera*.

Tropilaelaps spp, est, à l'origine, un hôte naturel d'*Apis dorsata* et *laboriosa* de la famille des espèces d'abeilles géantes mais des individus ont été trouvés sur *Apis ceranae* et *Apis floréa*, deux autres espèces d'abeilles asiatiques.

Apis mellifera n'est pas l'hôte naturel de *Tropilaelaps*. Elle ne dispose pas, comme ses lointaines cousines asiatiques, de facultés de défenses pour faire face à une forte infestation préjudiciable à la survie de la colonie.

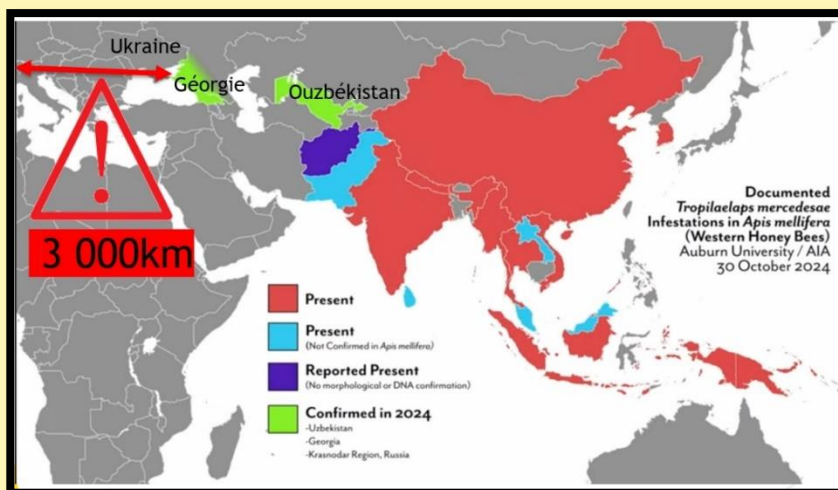
La présence de colonies d'*Apis mellifera* dans la zone de présence de *Tropilaelaps* a permis à l'acarien de faire le saut d'espèces.

Cantonné, jusqu'à présent, en grande partie sur le continent asiatique, Chine, Inde, Iran, Afghanistan, la présence de *Tropilaelaps* a été signalée et confirmée très récemment sur les rives de la mer Noire à Krasnodar, Rostov-on-Don et entre la Géorgie et l'Ukraine (Brandorf et al. 2024). Des pertes importantes de cheptel ont été relevées par les apiculteurs de ces régions.

Tropilaelaps clareae, longtemps considéré comme l'acarien le plus menaçant, reste cantonné dans les Philippines (de Guzman et al. 2017) mais il reste une menace potentielle...

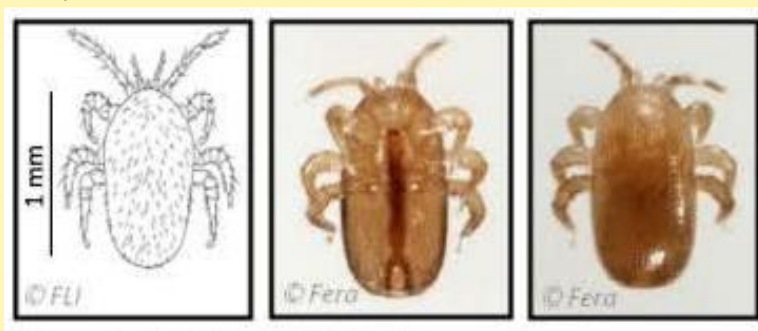
Les analyses génétiques indiquent que c'est *Tropilaelaps mercedesae* qui est sorti de sa niche écologique d'origine. Ce parasite impacte directement et très fortement les colonies d'abeilles européennes. Il convient, dès à présent, de prendre cette nouvelle menace très au sérieux.

Présence du Tropilaelaps



Qui est-il ?

Acarien d'une longueur d'1 mm et large de 0,5 mm, il est beaucoup plus petit que varroa mais se déplace très rapidement sur la surface des cadres



Vue centrale et dorsale. Crédit : Fera

Possédant 4 paires de pattes dont la première paire fait penser à des antennes, l'adulte est de couleur brun-rouge alors que les immatures, qu'on ne trouve que dans le couvain operculé, sont d'un blanc brillant.



Son cycle biologique :

Le cycle biologique de *Tropilaelaps* suit les mêmes étapes que celui de *Varroa* mais il est plus rapide.

La reproduction a lieu dans le couvain fermé avec une attractivité plus importante du couvain de mâles.

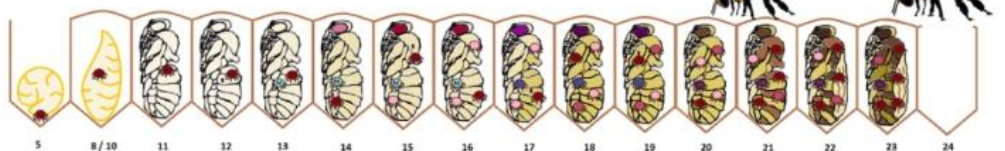
Tableau comparatif Varroa vs Tropilaelaps :

	Varroa destructor	Tropilaelaps mercedesae
Ponte du premier œuf	70 h après operculation	48 h après operculation
Ponte	Toutes les 30 h	Toutes les 24 h
Durée de l'œuf à l'adulte.	9 jours	7 jours
Phorésie	Obligatoire	Non-obligatoire
Durée de la période de phorésie.	De 5 à 14 jours	Trois jours maximum
Nourriture	Couvain + abeilles adultes	Couvain uniquement
Durée de vie hors-couvain	Environ 6 mois	9 jours

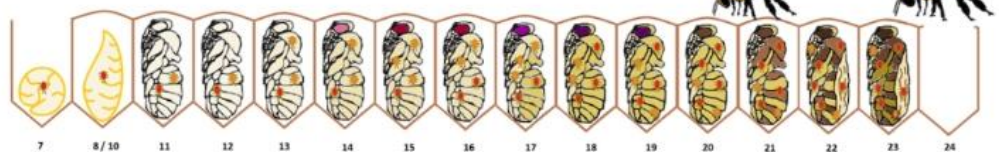
Ce cycle de reproduction plus rapide a une incidence sur le succès reproductif de *Tropilaelaps* qui pourrait varier selon le lieu géographique, les conditions environnementales, la sous-espèce d'abeilles parasitées, la présence ou l'absence concomitante de *Varroa* dans le couvain et les incertitudes liées à son accouplement qui ne serait pas une étape obligatoire pour sa reproduction.



Varroa



Tropilaelaps spp.



© Maggie Gill 2025

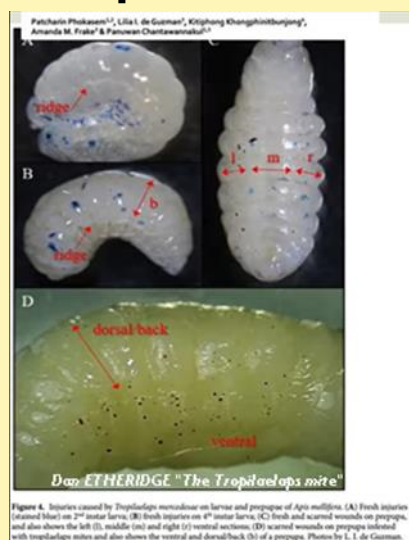
Quels effets sur les colonies d'*Apis mellifera* ?

Tropilaelaps mercedesae se nourrit de l'hémolymph des nymphes qu'il parasite.

Contrairement à *Varroa* qui perce la cuticule de la nymphe, à un seul endroit, principalement, sous le deuxième segment ventral de l'abdomen, *Tropilaelaps* va infliger de multiples blessures sur l'ensemble du corps de celle-ci.

Ces multiples piqûres ne sont, évidemment, pas sans conséquences sur la santé du couvain.

Certains auteurs signalent la mort de plus de 50% des nymphes en cas d'infestation par *Tropilaelaps*.



Les différentes incidences sont similaires à celles provoquées par *Varroa*, à savoir une action spoliatrice entraînant des malformations (abdomen rétréci, pattes déformées...), une dépression immunitaire exposant la colonie à des co-infections et surtout une forte augmentation de la charge virale notamment du virus des ailes déformées, bien connu des apiculteurs.



On observe aussi, un couvain en mosaïque, cannibalisé, et, sur la surface des cadres, des acariens se déplaçant très rapidement.

Quelles mesures de protection adopter ?

Bien qu'originaires de zones tropicales et sub-tropicales, *Tropilaelaps mercedesae* semble avoir des capacités d'adaptation lui permettant d'évoluer dans des zones à climat tempéré, d'autant plus que l'évolution climatique lui est favorable.

Sa présence en Europe, dans des zones au contexte géopolitique complexe, est une menace directe pour l'apiculture occidentale.

L'Ukraine, grand pays producteur et exportateur de miel en direction de l'UE est une porte d'entrée probable.

Les mouvements de populations, les échanges commerciaux, les différents conflits sont autant de portes ouvertes sur notre territoire pour *Tropilaelaps*.



La découverte d'une colonie d'*Apis mellifera* à proximité du port franc de Birzebbuga sur l'île de Malte en septembre 2024 témoigne de la capacité du vivant à saisir les opportunités que lui offre l'activité humaine pour coloniser d'autres territoires jusque là inaccessibles.



L'expérience malheureuse de l'arrivée de *Varroa destructor* doit servir de leçon et inciter les apicultrices et apiculteurs à être proactifs pour ralentir et retarder l'arrivée, sans doute inéluctable dans le temps, de ce nouveau prédateur de nos abeilles.

La réglementation européenne impose un certain nombre de conditions et un certificat sanitaire obligatoire à l'importation de colonies, de paquets d'abeilles, de reines, de produits apicoles provenant d'un pays intra-UE.

Seules les reines et les produits apicoles transformés peuvent être importés de certains pays tiers (Hors UE) et sous certaines conditions bien précises.

D'autre part, la petite taille de cet acarien qui lui permet de passer inaperçu dans une boîte d'introduction de reine avec ses accompagnatrices et l'engouement des apiculteurs occidentaux pour les reines de lignées **C** et **O** (*ligustica*, *carnica*, *caucasica*...) très présentes dans les zones nouvellement infestées sont des facteurs de risques supplémentaires.



Les stratégies de lutte intégrée, développées pour Varroa, peuvent également aider à gérer Tropilaelaps.

Sa détection précoce dans les colonies est essentielle pour se donner une chance d'éradiquer ce parasite avant son implantation sur le territoire.

Une surveillance régulière par comptages sur langes graissés, par observation des surfaces de cadres débarrassées de leurs abeilles, par extraction de nymphes à l'aide d'une pince ou par désoperculation de zones de couvain sont des techniques applicables pour déterminer la présence de Tropilaelaps qui, il faut le rappeler, est extrêmement mobile et véloce.

Quelles conduite à tenir en cas de suspicion ?

L'infestation par Tropilaelaps spp. est une maladie classée DE par la nouvelle loi santé animales. Elles est à déclaration obligatoire.

Comme pour Aethina tumida, la prise en charge de cette maladie sera effectuée par l'Etat

Il est essentiel de prendre des photos de l'acarien suspect, de la meilleure qualité possible

Ensuite, **il faut alerter l'OMAA** (Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille) en appelant son guichet unique au **n° 04 13 33 08 08. Il est ouvert 7j/7.**

En parallèle, **contactez le GDSA74, les vétérinaires apicoles ou la DDPP74.**

Vous trouverez toutes les coordonnées à l'intérieur de la page de couverture de ce TU.

Enfin, Essayez de capturer des spécimens des acariens suspects et placez-les, au congélateur, dans un récipient bien fermé.

Une fois morts, ces acariens seront envoyés au Laboratoire national de référence sur la santé des abeilles (laboratoire Anses de Sophia Antipolis) pour être identifiés.

Ne jamais expédier d'acariens vivants pour éviter tout risque de dispersion pendant le transport !

Pour rappel, toutes ces recommandations sont applicables aussi, en cas de suspicion du petit coléoptère des ruches, Aethina tumida.

Conclusion :

Il est très difficile de conclure à propos d'un problème sanitaire émergent.

Toutes les données exposées dans cet article se basent sur des études conduites dans des zones géographiques et climatiques bien différentes de celles de l'Europe de l'Ouest.

Elles sont soumises à de nombreuses variables et le potentiel d'évolution de *Tropilaelaps* m. est important.

Les interrogations sont encore nombreuses mais on peut affirmer avec certitude qu'il ne faut pas sous-estimer les facultés d'adaptation et de nuisances de cet acarien d'autant plus que l'évolution climatique lui est largement favorable.

L'expérience acquise dans le contrôle et la lutte contre *Varroa* est un atout.

Encore une fois, **l'aspect collectif est prépondérant pour prévenir et agir précocement.**

Le respect rigoureux de la réglementation, la formation au sein d'organismes apicoles reconnus, la connaissance des bons interlocuteurs du sanitaire apicole qu'ils soient départementaux, régionaux ou nationaux ainsi que la vigilance de toutes et de tous sont des éléments stratégiques pour éviter l'installation sur notre territoire de ce fléau supplémentaire.



Gilles FOURNIER

Pour aller plus loin :

* **Plaquette d'information téléchargeable sur le site du ministère de l'Agriculture.**

* « *Tropilaelaps*, une menace de plus en plus sérieuse pour l'apiculture européenne » Par Stéphanie FRANCO et Véronique DUQUESNE, article paru dans « La Santé de l'Abeille » n° 324 de Novembre-décembre 2024

* **Présentation de Maggie GILL sur la chaîne YouTube de l'UNAF**

* <https://honeybeehealthcoalition.org/wp-content/uploads/2024/11/Tropi-Full-Primer.pdf>

* **Présentation en anglais de Dan ETHERIDGE « The tropilaelaps mite »**
<https://www.youtube.com/watch?v=628YK4URyil>

* **Project Apis m.**

<https://www.youtube.com/watch?v=SJKUrp8bt84&list=PLTO0eblaICxLRNqwx9O8Hr3fsS0VQ-lay&index=3>



COMMANDE INDIVIDUELLE DE MEDICAMENT 2024

NAPI : 74 00..... ou A				
NOM : Prénom :				
Adresse :				
Code Postal : Ville :				
Tél portable : Mail :				
Adresser la commande à : GDSA74 1560 Route de la Molière 74420 St André de Boège commandegdsa74@gmail.com				
Joindre obligatoirement une copie du récépissé de déclaration de détention et d'emplacement de rucher 2024				
J'adhère au PSE (voir au dos) ☐ cocher Date :/...../ 2025 Signature:				
Adhérer au PSE et le signer, signifie que je m'engage à utiliser les produits autorisés et à respecter les conditions et les périodes de traitement préconisées par le Programme Sanitaire d'Elevage et à accepter la visite d'un vétérinaire ou d'un TSA.				
Nombre de colonies à traiter :				
Rapportez les lanières usagées et périmées aux points de collecte : le jour de l'AG, aux permanences, aux ruchers écoles ou au magasin d'apiculture Isnard à Thonon				
	Quantité nécessaire	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total
APIVAR® Sachet de 10 lanières Substance active : amitraze	1 sachet pour 5 colonies	25€		
APILIVE VAR® autorisé en Bio plaquette pour ruche (attention conditions de températures -voir notice) Substance active : thymol, eucalyptus, camphre, levomenthol	2 sachets par colonie	5€		
FORMIC PRO® autorisé en Bio bande pour ruche (Attention conditions de températures -voir notice) Substance active : Acide formique	1 boîte de 2 sachets pour 2 colonies	28€		
	1 boîte de 10 sachets pour 10 colonies	105€		
NOUVEAU VARROXAL® autorisé en Bio Poudre pour dégouttement, sublimation, pulvérisation Substance active : acide oxalique pur Utiliser dans colonie ou essaim sans couvain	1 flacon 75g pour 37 colonies (2g par colonie)	40€		
	1 flacon 200g pour 100 colonies (2g par colonie)	83€		
OXYBEE® autorisé en Bio flacon de 888 ml Substance active : Acide oxalique Utiliser dans colonie ou essaim sans couvain	1 flacon pour minimum 20 colonies	35€		
VarroMed® autorisé en Bio Flacon de 555ml Substances actives : Acide formique et acide oxalique	en été : 1 flacon pour 4 colonies en hiver et au printemps 1 flacon pour 10 colonies	26€		
Adhésion GDSA	Si vous n'êtes pas à jour d'adhésion au GDSA74			20,00 €
Cotisation volontaire	Soutien lutte frelon asiatique			5,00 €
Pour les commandes envoyées par La Poste Frais d'envoi	APIVAR 1 à 2 pochettes / ou APILIFE jusqu'à 5 pochettes / ou VARROXAL 75g ou 200g			7,50 €
	APIVAR 3 à 5 pochettes / APILIFE 6 à 32 pochettes 4€ pour tout produit supp			11 € 15€
	APIVAR 6 à 12 pochettes / VARROMED 1 à 2 flacons / OXYBEE 1 flacon 4€ si supp			13€ 17€
Mode de paiement	☐ Virement	☐ Chèque	☐ Espèce	TOTAL
IBAN GDSA74	FR76 1390 6000 7900 1860 7975 277 - BIC AGRIFRPP839			
Cochez la permanence de retrait	☐ Cluses le 6 avril lors de l'AG	☐ MARIN 7 juin	☐ PASSY 21 juin	☐ MARNAZ 05 juillet ☐ POISY 12 juillet

Voir au dos les dispositions pour les commandes.

Bon de commande médicament 1/2

Pourquoi et comment adhérer au PSE en remplissant votre bon de commande ?

Le GDSA74 détient un agrément « pharmacie » délivré par le préfet de Région, au titre des articles L. 5143-6 à L.5143-8 du Code de la Santé Publique.

Grâce à cet agrément le GDSA74 est autorisé de manière dérogatoire, à délivrer des médicaments de lutte contre la varroose à ses adhérents, sous certaines conditions.

Pour avoir cet agrément, le GDSA74 s'est engagé à mettre en œuvre un Programme Sanitaire d'Elevage (PSE).

Ce PSE repose essentiellement sur l'utilisation de médicaments apicoles autorisés (avec AMM) pour prévenir l'apparition de la varroose et sur des préconisations en termes de calendrier et de bonnes pratiques de traitement.

L'exécution du PSE est placée sous la surveillance et la responsabilité effectives d'un vétérinaire.

Tout apiculteur qui souhaite se voir délivrer des médicaments par le GDSA74, doit

- Etre adhérent du GDSA 74
- Adhérer au PSE (case à cocher et signature sur ce bon de commande)
- Etre visité par un vétérinaire qui a la responsabilité de la surveillance du PSE, ou par un technicien sanitaire apicole (TSA) ou par les deux conjointement.

En résumé : le GDSA 74 ne peut délivrer des médicaments qu'à ses adhérents, et seulement s'ils s'engagent à suivre les recommandations du PSE (adhésion obligatoire au PSE) ainsi qu'à recevoir un vétérinaire ou un TSA pour la visite de suivi de PSE au minimum une fois pendant la durée du PSE qui est de 5 ans.

DISPOSITIONS POUR LES COMMANDES 2024

PLUS AUCUNE DISTRIBUTION APRES LE 31 JUILLET

Le traitement de fin de saison des colonies contre le varroa est à réaliser après le retrait des hausses idéalement dès la mi-juillet et au plus tard le 15 août. Il est indispensable de débarrasser les colonies des varroas à cette période, notamment pour que la production d'abeilles qui vont assurer l'hivernage, se fasse dans de bonnes conditions.

- 1 - Médicament retiré à la permanence de votre choix :** envoyez le bon de commande et le récépissé de déclaration par la poste à l'adresse du GDSA 74 - 1560 route de la Molière- 74420 St André de Boège accompagné du règlement par chèque à l'ordre du GDSA74 **ou** par Mail à commandegdsa74@gmail.com et règlement par virement au GDSA74.

IBAN : FR76 1390 6000 7900 1860 7975 277

<i>Lieu de la permanence de retrait 2024</i>	<i>Date de la permanence</i>	<i>Date limite de commande</i>
CLUSES – aux Parvis des Esserts, 36 rue du Marcelly.	6 avril <i>Lors de l'AG du syndicat</i>	28 mars
MARIN – Maison des Associations – 32 Rue de la Mairie- 74200	7 juin <i>14h à 16h30</i>	30 mai
PASSY – Ancienne caserne des pompiers, Ch. des Juttes - 74190	21 juin <i>14h à 16h30</i>	14 juin
MARNAZ – Passage du presbytère – 74460	5 juillet <i>9h à 12h et 14h à 16h</i>	29 juin
POISY – ISETA - Route de l'Ecole d'Agriculture - 74330	12 juillet <i>9h à 12h et 14h à 16h30</i>	7 juillet

Pensez à noter la date de permanence que vous avez choisie.

- 2 – Médicament acheminé par la poste :** envoyez le bon de commande et le récépissé de déclaration avant le 31 juillet, à l'adresse du GDSA 74 - 1560 route de la Molière- 74420 St André de Boège accompagné du règlement par chèque à l'ordre du GDSA74 ou par mail et règlement par virement.

GDSA74 1560 Route de la Molière – 74420 St André de Boège / Association n°W741004146 - Agrément PH 74 226 01

Bon de commande médicament 2/2



SARL ISNARD Alp'Abeille

15, Avenue des genévriers - ZI Vongy - 74200 Thonon-les-Bains
OUVERTURE : du mardi au vendredi 8h00 / 16h30 Le samedi 8h / 12h

Tél 04 50 26 66 20 - Email: alpabeille@wanadoo.fr

www.alpabeille.com



**TOUT LE
MATÉRIEL APICOLE**
emballages, distributeur LEGA,
protection ...

RUCHE
HIRONDELLE
-imputrescible
- légère



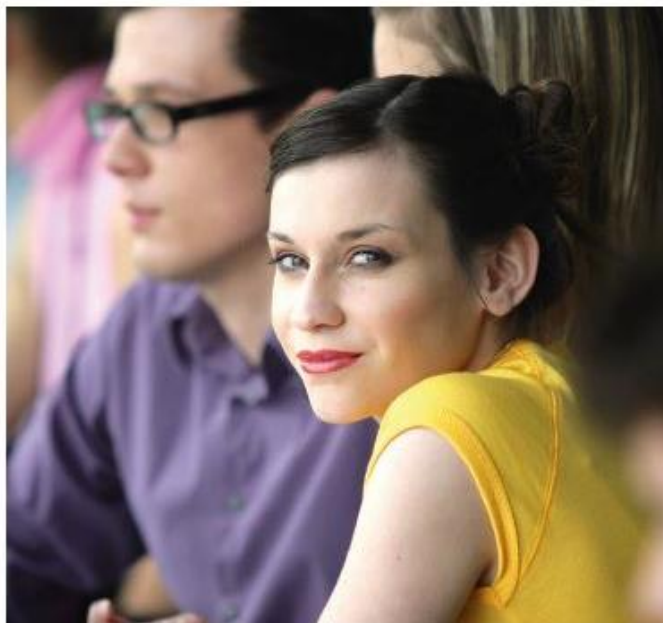
CANDI CHANT'ABEILLE*
apprécié par plus de
100 000 ruches
(certification Ecocert pour le candi,
nourrissement, cire et gaufrage)

* (Made in Hte-Savoie)

CIRE GAUFREE



- .Cirier depuis 1958
- .Meilleure cire en termes de qualité
- .Provenance unique de nos apiculteurs Français
- .Gaufrage de votre lot personnel dès 130kg
- .Possibilité d'échange ou de rachat de votre cire
- .Possibilité de faire des formats spéciaux sur commande
- .Possibilité de gaufrage personnel en Bio



REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE
LE CRÉDIT MUTUEL ET MON ASSOCIATION,
JE BÉNÉFICIE D'OFFRES EXCLUSIVES.

Adhérents
d'associations

Crédit  Mutuel

Meythet

10 route de Frangy – 74960 Annecy

Annonceur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros (RCS B 588 505 354), 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous www.orias.fr.